

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

**COMMISSIE VOOR DE ECONOMISCHE ZAKEN
EN DE TEWERKSTELLING**

**BELAST MET DE ECONOMISCHE TRANSITIE, HET WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN
DE DIGITALISERING**

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI
CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA
TRANSITION NUMÉRIQUE**

VERGADERING VAN WOENSDAG 8 JULI 2020

RÉUNION DU MERCREDI 8 JUILLET 2020

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Présidence : M. Michaël Vossaert, président.

[105]

INTERPELLATION DE MME ALEXIA BERTRAND

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "l'extension des mesures relatives au secteur des titres-services".

[107]

Mme Alexia Bertrand (MR).- Si des débats sur le sujet ont déjà eu lieu lors des commissions qui traitaient de la crise sanitaire, nous souhaiterions revenir sur un certain nombre d'éléments relatifs aux mesures de soutien du gouvernement bruxellois vis-à-vis du secteur des titres-services, en particulier sur les dispositions de l'arrêté de pouvoirs spéciaux qui étendent les mesures décidées il y a peu.

La Région avait annoncé au mois de mai, en plus de la prime unique de 4.000 euros, deux mesures de soutien supplémentaires, à savoir un complément brut de 2,5 euros qui serait octroyé dès le mois de mai aux aides ménagères par heure de chômage temporaire, ainsi qu'une prise en charge par la Région d'une intervention majorée de 2 euros, destinée aux entreprises qui continuent de prester auprès des bénéficiaires les plus dépendants du système.

Actuellement, selon les données communiquées, il apparaît que près de 15.200 aides ménagères ont pu bénéficier de l'aide complémentaire au chômage temporaire et que l'intervention majorée de 2 euros de la Région concernerait à ce stade près de 65.700 heures de travail prestées. La Région serait donc intervenue à hauteur de 10 millions d'euros pour venir en aide à ce secteur en grande difficulté.

Par ailleurs, nous avons également pu lire, dans la presse et dans les notifications du gouvernement, que la Région avait décidé d'élargir ces mesures jusqu'à la fin du mois de juin. Il a également été précisé que des formations spécifiques seraient délivrées afin d'assurer une sécurité maximale, tant pour les prestataires que pour les utilisateurs de titres-services.

En conclusion, je souhaiterais rappeler que l'activité du secteur des titres-services n'atteint que péniblement le tiers de son activité normale. Qu'il s'agisse de motifs d'insuffisance de revenus, de convenance en raison du télétravail ou simplement de peur de la contamination, peu nombreux sont les utilisateurs qui continuent de recourir aux titres-services à l'heure actuelle.

[109]

Si nous pouvons donc nous réjouir de la prolongation des deux mesures précitées, nous souhaiterions connaître la stratégie qui sera mise en place par le gouvernement pour continuer à soutenir ce secteur au-delà

du mois de juin. En effet, les mois de juillet et août sont, de coutume, des mois creux pour l'activité de ce secteur.

Il est bon de rappeler que ce secteur représente, dans notre Région, entre 23.000 et 25.000 emplois répartis dans 249 entreprises et, selon les informations que vous nous aviez communiquées lors d'une précédente commission, le budget du secteur avoisinerait les 14 à 17 millions par an (7 % sur 220 millions d'euros). Vous nous avez rappelé que ce secteur est, tout comme celui de l'horeca, surpondéré dans notre Région, en raison entre autres du rôle international de Bruxelles. En période de crise sanitaire, ce qui est une force peut se transformer en talon d'Achille.

Dix millions d'euros de soutien pour ce secteur, c'est évidemment un coût non négligeable pour notre Région mais, au-delà de la question du montant qui est injecté, il importe surtout de savoir si ces mesures permettent d'éviter les faillites, de sauver des emplois. Il s'agit également de voir de quelle manière ces mesures répondent efficacement à cet objectif de soutien.

[111]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Au vu des éléments qui précèdent, nous aimerions vous adresser les questions suivantes.

Une évaluation de la prolongation de ces mesures, basée sur un calcul coût-bénéfice, a-t-elle été opérée ? Le cas échéant, combien de faillites cette prolongation a-t-elle permis d'éviter ? Combien d'emplois ont-ils ainsi été préservés ?

Le montant de 10 millions d'euros consacré par la Région à ces mesures comprend-il déjà les coûts des formations spécifiques visant à assurer une sécurité maximale ? En d'autres termes, quelle est la ventilation exacte de cette enveloppe en fonction des mesures qui ont été, ou seront prochainement, mises en place ?

Le gouvernement étudie-t-il l'opportunité de prolonger une nouvelle fois les mesures précitées si les conditions devaient l'exiger ? À cet égard, avez-vous commandité une étude d'incidences en cas d'absence de soutien lors des mois pour lesquels l'activité du secteur est sensiblement plus faible ?

Par ailleurs, le gouvernement a communiqué sa volonté de financer entièrement des formations spécifiques en vue d'assurer une reprise en toute sécurité des activités, au niveau tant des prestataires que des utilisateurs. À ce stade, que pouvez-vous nous communiquer à propos de cette mesure ? À combien de prestataires ces formations peuvent-elles être délivrées ? Pendant combien de temps et pour quel montant ? Tous pourront-ils bénéficier gratuitement de cette mesure ? Le cas échéant, quelles seront les conditions et procédures requises ?

Enfin, concernant l'évolution des demandes qui vous ont été adressées, combien de personnes bénéficient-elles de l'aide complémentaire au chômage temporaire ? Quel est le volume d'heures de travail prestées pour l'intervention majorée ? Les chiffres dont vous disposez ont-ils évolué ?

[113]

Mme Barbara de Radigués (Ecolo).- Les mesures du gouvernement pour soutenir les travailleuses - majoritaires - et travailleurs du secteur des titres-services sont à saluer, car elles sont nécessaires et ont le mérite de poursuivre un objectif clair : la protection de l'emploi, du salaire et des travailleuses. Ce travail essentiel - par exemple pour l'accompagnement des personnes seules - mais souvent pénible est généralement

exercé dans des conditions d'emploi précaires et pour de faibles revenus. Beaucoup de ces travailleuses n'étant engagées qu'à temps partiel, le complément est d'autant plus important.

La prolongation, dans les prochains mois, des mesures de soutien semble indispensable si l'on veut poursuivre ces objectifs. En effet, la reprise du secteur est encore timide, à hauteur d'un tiers de son activité. De plus, la période estivale risque de ralentir encore cette reprise.

Le complément régional de chômage temporaire a été versé aux entreprises de titres-services, chargées de le reverser aux employés. Des contrôles ont-ils été prévus pour s'assurer que ces paiements ont bien eu lieu ? Si oui, de quelle manière ? Étaient-ils systématiques ? Peut-on en conclure que toutes les aides ménagères ont bien perçu le complément qui leur était destiné ?

Pour des raisons notamment de clarté, ne serait-il pas judicieux de faire coïncider la prolongation de ce complément de chômage temporaire et les mesures fédérales de recours au chômage temporaire dans le cadre de la crise liée au Covid-19, en place jusqu'à la fin du mois d'août ?

[115]

L'aide de 2 euros aux entreprises de titres-services visait, pour sa part, à compenser la fourniture de matériel de protection aux travailleuses et le surcroît de travail induit par la réorganisation des tâches. Avez-vous procédé à une évaluation de cette mesure afin de vous assurer qu'elle avait une réelle incidence sur le maintien et la qualité de l'emploi ? En effet, vous nous avez récemment expliqué que les sociétés de titres-services présentaient des niveaux de rentabilité divers. Notre objectif est bien évidemment d'aider les sociétés qui proposent l'accompagnement et la formation les plus pertinents, puisque la rentabilité est liée aux services annexes proposés aux travailleuses.

Nous estimons qu'il est primordial de concentrer les fonds publics sur les entreprises qui offrent le cadre le plus formateur et le plus sécurisant possible aux travailleuses du secteur des titres-services, dont le statut est déjà précaire.

[117]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Het is inderdaad tijd voor een evaluatie. We moeten bekijken of en hoe we de genomen maatregelen moeten handhaven tijdens de zomermaanden.

Vlaanderen koos voor een iets andere aanpak. Daar werd de subsidie voor de dienstenchequebedrijven sterker verhoogd dan in het Brussels Gewest. In Vlaanderen ging die van 14,63 euro naar 23 euro per cheque, terwijl dat bedrag in Brussel naar 16,06 euro per cheque is opgetrokken. Er was noch een forfaitair bedrag voor de dienstenchequebedrijven in Vlaanderen, noch een aanvulling van de uitkering van huishoudhulpen die tijdelijk werkloos waren. Daar staat tegenover dat er andere maatregelen werden genomen voor alle tijdelijk werklozen in Vlaanderen, zoals een tegemoetkoming voor de water- en energiefactuur.

We moeten analyseren wat goed gewerkt heeft en wat niet. De N-VA-fractie plaatste de afgelopen maanden vaak vraagtekens bij het feit dat zo'n groot deel van de getroffen maatregelen bestemd was voor de dienstenchequebedrijven. We betwijfelen de efficiëntie daarvan.

Ik sluit mij bijgevolg aan bij de vragen van mevrouw Bertrand, mevrouw Barzin en mevrouw de Radigués.

[119]

M. Hasan Koyuncu (PS).- Les mesures adoptées par le gouvernement étaient indispensables pour assurer aux travailleurs et surtout aux travailleuses du secteur des titres-services, souvent mal payés, le maintien de leurs revenus.

La décision du gouvernement de prolonger ces aides est-elle dictée par l'évolution de la situation sur le terrain ?

La forte diminution de l'activité du secteur est préoccupante. Il reste à déterminer si elle est temporaire ou structurelle. Nous espérons qu'elle n'est que la conséquence des règles imposées par le confinement et non le résultat d'un changement d'attitude des usagers qui auraient récupéré des tâches réalisées par le secteur en temps normal.

La crise sanitaire aura des conséquences à long terme. La durée du chômage temporaire, par exemple, impactera le montant de la prime de fin d'année des travailleuses. Les syndicats ont soulevé le problème il y a une quinzaine de jours et dénoncé l'attitude des grands acteurs du secteur qui ont perçu les aides régionales comme une aubaine. Quelle est la position du gouvernement à cet égard ?

[121]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je vous remercie du soutien que vous apportez au principe de la mesure, en reconnaissant qu'il s'agit d'un secteur essentiel et de travailleuses qui, il faut le reconnaître, se trouvent au bas de l'échelle sociale et connaissent parfois des conditions de travail difficiles. Vous soutenez la nécessité, que le gouvernement a reconnue, d'accorder une aide particulière en raison de la crise du Covid-19, même si vous avez des questions légitimes sur ses modalités et l'efficacité des mesures.

Mme Bertrand a posé de nombreuses questions, pour lesquelles j'ai des informations mais pas spécialement toutes les réponses. Le secteur des titres-services a été fortement touché par la crise, avec un arrêt quasi total des activités (moins de 5 % des prestations) en mars et en avril. Outre les ménages, une autre activité de ce secteur consiste en l'accompagnement des personnes âgées, handicapées, en difficulté. Cette activité, marginale certes, ne pouvait pas être interrompue dans quelque circonstance que ce soit.

Une très légère hausse a été observée en mai, avec un taux d'activité d'environ 25 % par rapport à mai 2019, sur la base des informations transmises par Sodexo, et une courbe de prestations qui ne s'améliore encore que légèrement en juin, sans toutefois atteindre les 50 %. Une forte baisse d'activité reste donc caractéristique de ce secteur actuellement, comme c'est le cas pour l'horeca et le tourisme.

La prime forfaitaire de 4.000 euros a été versée à 240 entreprises pour un montant total de 960.000 euros. Pour les aides ménagères, une aide avait été prévue aux mois de mars et avril, qui a permis de soutenir 15.264 aides ménagères, avec une intervention totale de la Région de 6.638.175 euros.

[123]

Plus de 85 % des aides ménagères actives à Bruxelles en février ont reçu cette aide en mars et avril. Par comparaison avec les systèmes wallons et flamands, le mécanisme bruxellois devait au départ être le suivant : les entreprises devaient nous déclarer les aides ménagères qu'elles avaient mises en chômage temporaire ou qui n'avaient pas travaillé ces heures-là ; la Région versait ensuite un complément à l'indemnité de chômage temporaire qu'elles percevaient à concurrence des heures prestées, complément qui visait à couvrir presque l'intégralité de l'écart entre le salaire normal et les quelque 75 % perçus en chômage temporaire. La situation dépend de leur âge et de la rémunération qu'elles perçoivent, donc pour certaines,

l'aide couvre 97 % du salaire antérieure et pour d'autres, 93 ou 94 %. Il est difficile de faire un système trop compliqué à mettre en œuvre. Environ 95 % du salaire en tout cas couvert par la mesure.

L'intervention régionale majorée de 2 euros pour les heures réellement prestées a eu un coût de 131.000 euros pour un total de 65.700 prestations seulement. Il y avait peu de prestations, donc le montant est très faible. C'est très marginal dans les totaux. Ce montant se justifie parce que chacune des entreprises de titres-services a dû réorganiser fortement tous les horaires de travail de celles qui travaillaient encore. Certaines les maintenaient et d'autres pas, certains clients étaient demandeurs et d'autres pas. C'était un gigantesque travail supplémentaire pour les entreprises afin de garantir que les aides ménagères qui travaillaient puissent assumer ces missions-là.

Ce montant se justifie par ailleurs par les faits généraux de l'entreprise, sans doute par les mesures d'accompagnement, de rappel des règles et de tout ce qui relève du bien-être au travail. Nous y sommes très attentifs mais je rappelle que cela ne relève pas strictement des compétences de la Région. Et ces entreprises étaient obligées de respecter l'arrêté ministériel qui s'appliquait à toutes les conditions de travail, imposait les mesures de distanciation sociale, de respect des règles, etc.

[125]

Ces mesures et leur prolongation étaient indispensables pour aider le secteur à traverser la crise. En effet, l'aide aux aides ménagères est une mesure de maintien à l'emploi qui permet aux travailleuses d'être mises, si nécessaire, en chômage temporaire tout en leur garantissant un revenu mensuel minimal. La majoration de l'intervention régionale a permis aux entreprises restées en activité de couvrir certains frais complémentaires.

Pour le mois de mai, je n'ai pas encore obtenu les chiffres exacts, car les dossiers devaient être introduits pour le 15 juin et l'administration ne les a pas encore tous traités. Toutefois, le nombre de demandes pour la mesure de soutien aux aides ménagères est stable. En mai, il n'y a donc pas eu de forte augmentation des prestations pour lesquelles les dossiers auraient été soumis au mois de juin.

Concernant le nombre de faillites évitées et d'emplois préservés, je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui, d'autant plus que presque aucune faillite n'a été encore annoncée. Si des faillites devaient se produire, elles se manifesteront plus tard. De plus, la mesure fédérale de chômage temporaire a eu un effet amortisseur puisqu'elle représente plus de 75 % du salaire. Nous avons fourni une aide complémentaire afin d'éviter à des femmes, parfois seules et avec éventuellement des enfants, toute baisse supplémentaire d'un revenu déjà très faible.

Les 10 millions d'euros que le gouvernement a réservés visent à couvrir les deux mesures précitées qui sont liées : soit on soutient les 2 euros par heure prestée, soit on soutient les 2,50 euros pour les revenus des femmes qui ne sont pas en activité. Si l'une augmente, le coût de l'autre diminue. Nous resterions donc dans les limites budgétaires fixées par le gouvernement.

L'enveloppe mensuelle de ces deux aides s'élève à un maximum de 5 millions d'euros, et la ventilation dépendra de l'ampleur de la reprise du secteur pour les mois de mai et juin.

Concernant les 300.000 euros complémentaires, ceux-ci ont été inscrits au budget lors de la prolongation de la mesure pour les formations visant à assurer la sécurité des travailleurs et travailleuses des titres-services et celle des utilisateurs.

[127]

Aucune étude d'incidences n'a été spécifiquement demandée à ce stade. L'administration reçoit des données de Sodexo à intervalles réguliers (certaines quotidiennement, d'autres hebdomadairement, avec parfois des récapitulatifs mensuels) sur l'utilisation des titres-services. En fonction des résultats, une nouvelle prolongation pourrait être envisagée, mais le gouvernement ne l'envisage pas pour l'instant puisqu'il y a d'autres secteurs touchés par la crise.

La formation vise à s'assurer que les aides ménagères disposent de l'ensemble des informations et des recommandations de nature à prévenir les risques de contamination, tout en assurant la protection des aides ménagères et celle des utilisateurs de titres-services.

Ce système est conçu en deux phases. La première phase consiste en une formation obligatoire d'apprentissage en ligne, qui a pour objectif de former au moins un membre du personnel de l'entreprise aux mesures sanitaires nécessaires à la prévention des risques de contagion lors de la réalisation d'activités d'aide ménagère. En collaboration avec Bruxelles Formation et l'Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding, VDAB), nous avons développé deux plates-formes informatiques pour proposer un apprentissage en ligne qui rappelle en deux heures toutes les normes, règles et recommandations.

Cette personne pourra ensuite diffuser le contenu de la formation au sein de l'entreprise et former les travailleurs en titres-services au moyen des supports pédagogiques fournis par l'opérateur de formation, à savoir Bruxelles Formation ou le VDAB selon la langue.

La deuxième phase consiste en une formation facultative dispensée par le personnel aux aides ménagères. Celle-ci pourra être dispensée en présentiel ou à distance selon les nécessités de l'entreprise.

Ces deux modules sont entièrement gratuits pour les entreprises de titres-services. Celles-ci recevront également un forfait de 50 euros pour la participation à la première phase de la formation. Ainsi, les deux heures de formation sont rémunérées 50 euros, à savoir un peu plus qu'une heure normale de travail.

Pour les formations de deuxième phase, l'entreprise pourra bénéficier d'une compensation salariale forfaitaire de 18 euros de l'heure pour la participation des aides ménagères et d'un forfait de 50 euros de l'heure pour compenser les coûts salariaux du formateur interne. Les heures de formation sont également rémunérées pour inciter tout le monde suivre celle-ci.

[131]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Le formateur est payé 50 euros pour les deux heures de formation qu'il suit lui-même. Ensuite, lorsqu'il donne cours à son tour, il est également rémunéré. Il s'agit a priori d'aides ménagères sélectionnées, qui suivent la formation puis sont payées pour la restituer. Si elles nous soumettent une facture avec des heures prestées, nous nous assurons ainsi que ces heures ont effectivement été prestées ; il ne s'agit pas d'une déclaration générale. Les aides ménagères qui participent à la formation sont quant à elles rémunérées 18 euros de l'heure.

Nous estimons qu'un maximum de 650 personnes participeront à la formation. Le deuxième module étant facultatif, il est difficile de faire une estimation du nombre de personnes formées. En moyenne, 6.000 aides ménagères sont formées annuellement grâce à l'intervention du Fonds de formation sectoriel des titres-services (Form TS). Cette proportion - 6.000 personnes sur une total d'environ 23.000 aides ménagères - signifie que chaque aide ménagère suit, en moyenne, une formation tous les quatre ans dans le Form TS. Les formations doivent absolument être dispensées pour le 30 septembre 2020 au plus tard.

À ce stade, je ne dispose pas d'éléments de réponse en ce qui concerne le nombre de faillites. Nous verrons plus tard, à l'autopsie, s'il y en a et quelle sera la reprise réelle du secteur. Des contrôles seront réalisés prochainement par Bruxelles Économie et emploi (BEE), une fois que le paiement des montants sera opérationnel et que le rythme de travail le permettra. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas discuté d'une prolongation de la mesure.

M. Hasan Koyuncu me demande si la baisse d'activité du secteur des titres-services est temporaire ou présente des aspects structurels. Je suis bien incapable de le dire aujourd'hui. Nous sommes toujours dans une période d'angoisse liée au Covid-19, qui incite probablement certains utilisateurs à renoncer aux services d'une aide ménagère à leur domicile. Il est à noter également qu'en raison du télétravail, des utilisateurs assument une partie de ces tâches.

Pour connaître le degré de transformation structurelle du secteur et dresser le bilan, nous devons attendre un retour à des périodes d'activité plus normales à la rentrée, en septembre et octobre. Nous verrons si une réduction structurelle de la commande de titres-services, et donc une réduction de l'emploi en titres-services, s'opère. Chaque heure achetée par un usager correspond effectivement à une heure qu'il fait prester.

[133]

Une éventuelle baisse subite des ventes de titres-services observée dans l'année s'accompagnera d'une baisse équivalente du nombre d'heures de prestations et du nombre d'emplois.

Si le phénomène s'avère structurel, il appartiendra à Actiris d'accompagner les travailleurs vers d'autres emplois ainsi que d'améliorer la formation et la réorientation.

[135]

(verder in het Nederlands)

Het is nog veel te vroeg om het systeem te evalueren. Daarvoor hebben we meer informatie en statistieken nodig. Het verschil met Vlaanderen is dat het Vlaams Gewest onmiddellijk voor een ander systeem heeft gekozen. Het Brussels Gewest overlegde met Wallonië. Zo hebben we samen met Waals minister Christie Morreale een brief gestuurd naar federaal minister van Werk Nathalie Muylle met de vraag of we een extra salaris konden uitkeren aan de huishoudhulpen zonder de sociale bijdragen te betalen. Aangezien we geen antwoord kregen, was dat geen optie.

Daarom koos Brussel voor dit systeem en een paar maanden later deed Wallonië hetzelfde. Dat was de enige oplossing. Brussel kon niet zoveel middelen uittrekken voor een systeem zoals in Vlaanderen, waar de bijdrage 23 euro per uur bedraagt, terwijl die in Brussel nu ongeveer 14 euro per uur is. Met het Brusselse systeem kunnen we echter garanderen dat de huishoudhulpen 95% van hun loon behouden.

Hoe dan ook komt de evaluatie er waarschijnlijk na het zomerreces op basis van meer gegevens.

[137]

(poursuivant en français)

On peut s'attendre à une réduction de la consommation de titres-services sur l'ensemble de l'année en raison de la crise du Covid-19. Même en septembre ou octobre, je doute que l'on revienne à 100 % du niveau des

mois équivalents des années antérieures. Je ne dispose pas de chiffres aujourd'hui, mais il faut tabler sur un retour lent de l'activité dans le secteur.

[139]

Mme Clémentine Barzin (MR).- J'aimerais revenir sur la question de la prolongation. Les chiffres que vous nous avez communiqués - à savoir une enveloppe de plus de six millions d'euros pour les aides ménagères et une autre de près d'un million d'euros pour les entreprises - portent sur les mois de mars et avril. Qu'en est-il des chiffres pour les mois suivants, compte tenu de la diminution de l'activité que vous venez d'évoquer ?

Quelle est la demande du secteur quant à ladite prolongation et quels retours observez-vous aujourd'hui à la suite de leur évaluation ? Je pense que les aides ménagères ont repris leurs activités dans le courant du mois de mai et que l'aide sera modulée en fonction de la reprise.

Sauf erreur de ma part, vous évoquez une enveloppe éventuelle de cinq millions d'euros pour mai et juin. Quelles sont vos priorités en prévision de l'éventuelle prolongation ? Vous semblez la considérer comme une nécessité, mais sa durée et ses modalités ne sont pas claires. Nous aimerions obtenir davantage de précisions à ce sujet.

[141]

Mme Barbara de Radigués (Ecolo).- Ai-je bien compris qu'aucune prolongation de la mesure ne serait prévue pour le secteur des titres-services, par équité vis-à-vis des autres secteurs qui ne bénéficient pas d'un accompagnement ? Il faut toutefois se pencher sur la question du salaire des aides ménagères. En effet, si elles ne perçoivent que 75 % de pas grand-chose, il ne leur reste presque rien. Quel accompagnement est-il prévu pour ces personnes ?

Si la baisse des demandes de prestations devient structurelle, il risque d'y avoir des faillites, mais leur ampleur est actuellement difficile à estimer.

Je vous invite à mettre l'accent sur les entreprises qui organisent le plus d'accompagnement et qui font ainsi la différence. Un des objectifs est en effet de dispenser des formations et de permettre aux personnes qui travaillent dans ce secteur de s'orienter vers un autre emploi que celui, très peu rémunéré, qu'elles exercent via les titres-services. Les entreprises de titres-services qui font ce travail de formation sont à soutenir prioritairement.

Vous avez dit que les contrôles seront réalisés quand le surplus de travail aura été absorbé. Ils sont importants pour s'assurer que les personnes ont effectivement bénéficié d'une aide et que l'objectif de leur offrir un revenu suffisant est respecté.

[143]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Ik begrijp dat het nog vroeg is voor een evaluatie. Dat zullen we binnenkort wel kunnen en moeten doen, mogelijk in het kader van de bijzondere commissie die wordt opgericht om het crisisbeleid van het gewest te evalueren.

Mevrouw de Radigués, uiteraard is het belangrijk om goede opleidingen en perspectieven te bieden aan de huishoudhulpen. We moeten er echter over waken dat we niet enkel de faillissementen voorkomen van bedrijven die voorheen niet of amper rendabel waren en dat we de bedrijven die dat wel waren, failliet laten

gaan door ze geen hulp te bieden. Een sector die structureel gezond was voor de gezondheids crisis, mogen we niet structureel ongezond maken.

De hervorming van de dienstenchequesector was in feite een speerpunt van het beleid voor deze regeerperiode, omdat het een groeiende sector betreft met stijgende kosten voor het Brussels Gewest die misschien niet langer houdbaar waren.

Wat is de impact van de genomen maatregelen op de geplande hervorming? Wordt die uitgesteld?

[145]

M. Hasan Koyuncu (PS).- La crise sanitaire, je l'ai dit, aura des conséquences dans le temps. Le nombre de jours chômés, notamment, affectera le montant de la prime de fin d'année des travailleuses du secteur des titres-services. Votre réponse n'a pas abordé cet aspect dénoncé par les syndicats, qui mettent en cause l'attitude des entreprises du secteur. J'aimerais avoir votre avis sur ce point.

[147]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Ce sont des questions supplémentaires auxquelles il est difficile de répondre, car nous sommes dans un cadre incertain, comme je l'ai dit. Les mesures qui ont été prises par le gouvernement bruxellois, dans ce secteur comme dans d'autres, ont toutes été conçues comme des mesures urgentes, de crise et limitées dans le temps. La prime unique pour les entreprises s'élevait à 4.000 euros car on pensait que la crise durerait deux ou trois mois. Mais, pour certaines entreprises, elle durera six ou sept mois. Et la prime ne change pas.

Ensuite, les mesures d'aide ou de soutien prises par le gouvernement ne visaient pas à permettre à une série d'acteurs économiques, quels qu'ils soient, de conserver pendant et après la crise les mêmes revenus qu'avant. Sinon, l'ampleur des mesures aurait été bien plus grande. Or une partie des questions que vous nous posez sont de cette nature : comment faire pour que les acteurs, et en particulier les femmes qui travaillent comme aides ménagères et qui ont de bas salaires, conservent au moins le même niveau de revenus qu'avant ?

Nous devrions nous poser la question dans d'autres secteurs : dans les établissements horeca qui ont fermé, combien d'emplois ont disparu, que sont-ils devenus, ont-ils les mêmes revenus qu'avant ? Cette mesure n'a été conçue que comme une aide temporaire, afin d'éviter que tout ne s'écroule, et pour maintenir les revenus. La première mesure de maintien des revenus vient du niveau fédéral et de la sécurité sociale, à travers le chômage temporaire et le droit passerelle. C'est là que le plus de milliards ont été dépensés pour soutenir les revenus. Nous sommes venus avec des mesures complémentaires et limitées dans le temps.

Je ne suis pas encore en mesure de vous répondre concernant l'impact de la crise sur les faillites, ni sur la baisse d'activités. Peut-être disposerons-nous, durant la deuxième moitié de l'année, de marges pour quelques mesures additionnelles, mais nous verrons plus tard.

Concernant la question spécifique de la formation, il existe déjà, dans les mécanismes actuels, un soutien spécifique aux entreprises qui assurent des formations. Dans les intentions de réforme, il n'était surtout pas question de revenir en arrière mais plutôt de continuer à soutenir les efforts de formation. S'il est légitime ou juste de se fixer comme objectif d'aider, par la formation, les travailleuses à changer de profession, il n'en reste pas moins que le besoin existe dans cette profession. Ensuite, j'ai beaucoup discuté avec le secteur afin de savoir vers quels métiers ces femmes pouvaient être dirigées et il n'y en a pas énormément.

[149]

Enfin, elles ne choisissent pas toutes leur horaire, mais certaines préfèrent avoir un horaire incomplet parce qu'il offre un certain confort par rapport à d'autres aspects de la vie. Le salaire est à concurrence de l'horaire travaillé.

[151]

(verder in het Nederlands)

Er is zeker een impact op de hervorming van de sector. De bedoeling van de hervorming was de uitgaven voor het gewest onder controle te houden. Aangezien die nu onder controle zijn, is een hervorming minder hard nodig. Die zou trouwens leiden tot een prijsverhoging. Dat was in elk geval een van de denksporen om de uitgaven onder controle te houden.

Wij zullen nagaan of het nodig is de voorwaarden aan te passen en op welke termijn.

[153]

(poursuivant en français)

Pour répondre à M. Koyuncu, les conditions salariales et autres primes des aides ménagères sont fixées par convention collective négociée au niveau fédéral. Le pouvoir régional intervient uniquement pour couvrir la partie du salaire et des coûts non couverts par l'usager. Par conséquent, même si la Région bruxelloise décidait de rembourser davantage, cette mesure avantagerait plus les entreprises qu'elle n'augmenterait le salaire des aides ménagères. Votre question n'en est pas moins légitime car, effectivement, ces femmes restent au bas de l'échelle des revenus.

[155]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Nous n'avons pas reçu de précisions sur la prolongation.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Comme pour les autres secteurs, aucune prolongation n'a été décidée à ce stade. Nous dresserons le bilan au mois de septembre et verrons s'il y a lieu de prendre des mesures spécifiques. Même si je défendrai "mon" secteur, j'attends du gouvernement une vision globale de l'aide à la reprise des activités économiques et du maintien des revenus.

- *L'incident est clos.*

[161]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. FRANCIS DAGRIN

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "l'évolution inquiétante de l'emploi à Bruxelles".

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE MME VIVIANE TEITELBAUM,

concernant "l'augmentation du chômage chez les jeunes".

[165]

M. Francis Dagrin (PTB).- La situation pour les demandeurs d'emploi en Région bruxelloise sera probablement encore plus sombre après la crise du Covid-19. Le nombre de demandeurs d'emploi bruxellois était déjà structurellement très élevé avant la crise. Certes, leur nombre a diminué durant environ cinq ans mais cette baisse s'est accompagnée d'une hausse du nombre d'exclus, d'usagers du CPAS et de travailleurs précaires.

Pour la période qui fera suite à la crise du Covid-19, les prévisions vont toutes dans le même sens et font état de nombreuses destructions d'emploi et d'une hausse du nombre de chômeurs.

Laisser faire le marché ne fera qu'aggraver ce drame social. Le capitalisme n'a pas pour objectif la création d'emplois mais bien l'accumulation des bénéfices. Il est impératif que les pouvoirs publics prennent des mesures dépassant le cadre traditionnel de l'accompagnement et de l'activation des nouveaux chômeurs. L'ambition doit se situer au niveau de la création de nombreux emplois de qualité et durables.

Les possibilités sont nombreuses. Pensons, par exemple, aux enjeux du défi climatique. À cet égard, nous pourrions nous inspirer de l'Allemagne, où une banque publique investit dans l'isolation de deux millions d'habitations en créant 200.000 emplois.

Pensons également au secteur des soins ou aux possibilités en matière de réduction et de partage du temps de travail dans les secteurs public et privé. Telle est la recette historique qui a permis de redistribuer la productivité gagnée par la technologie en emplois pour un nombre plus élevé de citoyens.

Dans son communiqué de presse du mois de mai, Actiris indique une augmentation de 7,9 % de jeunes chercheurs d'emploi bruxellois. Pour le mois de juin, cette hausse est de 13,5 %. Actiris signale également qu'une partie des 109.000 travailleurs bruxellois en chômage temporaire s'inscriront par la suite comme demandeurs d'emploi.

Un autre constat est la multiplication des faillites, principalement dans le secteur de l'horeca, mais aussi dans celui des agences locales pour l'emploi. Enfin, les annonces de restructurations et de lancement de la procédure Renault sont de plus en plus nombreuses.

[167]

Quelles mesures avez-vous prises ou prévoyez-vous de prendre afin de créer des emplois durables et de qualité à Bruxelles ?

Durant cette période difficile, la priorité ne doit pas être donnée aux exclusions. Comment comptez-vous réduire le nombre d'exclusions du droit aux allocations de chômage prévues dans le cadre de l'activation ? La pénurie d'emplois, déjà très grande avant la crise, montre aujourd'hui à quel point il est absurde de tout miser sur l'activation des chômeurs pour des emplois qui n'existent pas.

Le communiqué de presse d'Actiris donne des chiffres intéressants. Dans le tableau intitulé 'Principales caractéristiques et évolutions du chômage – mai 2020', nous constatons que le nombre de chercheurs d'emploi ayant un niveau d'études élevé est en augmentation. En chiffres absolus, il s'agissait à cette période de 15.372 chômeurs, soit une augmentation de 2.531 personnes en un an. Un demandeur d'emploi bruxellois sur cinq environ a donc un niveau d'études élevé. Cette tendance n'est pas récente : depuis des années, elle

est lente, mais constante. Elle démontre que le problème fondamental n'est pas le niveau de formation et que votre politique de lutte contre le chômage, qui mise tout ou presque sur la formation, est inefficace.

Pour lutter contre le chômage, continuez-vous à mettre la priorité non pas sur la création d'emplois, mais sur la formation des chômeurs ? Qui sont ces 15.372 chômeurs bruxellois ayant un niveau d'étude élevé : âge, diplômes, qualifications, durée du chômage ? Quelles sont leurs perspectives d'avenir ?

[169]

M. le président.- En l'absence de l'auteure, la demande d'explications jointe est lue par Mme Clémentine Barzin.

Mme Clémentine Barzin (MR).- En mai dernier, le nombre de jeunes chercheurs d'emploi bruxellois a connu un rebond. Dans un communiqué de presse, Actiris a en effet annoncé que la Région bruxelloise comptait le mois dernier 8.240 chômeurs de moins de 25 ans, soit un taux de chômage de 22,5 % dans cette catégorie. Ce chiffre représente une augmentation de 7,9 %, par rapport à la même période l'an dernier.

Le chômage chez les jeunes était, en effet, en constante diminution depuis plusieurs années à Bruxelles. Les jeunes chercheurs d'emploi faiblement qualifiés étaient d'ailleurs celles et ceux qui bénéficiaient le plus de cette baisse en Région bruxelloise, avec une diminution effective de 22,6 % en cinq ans.

Nul doute donc que la baisse importante des activités, provoquée par les mesures drastiques prises pour limiter la propagation de l'épidémie, soit responsable de cette augmentation. Même si, selon perspective.brussels, l'assouplissement des mesures a probablement permis de ralentir temporairement les restructurations d'entreprises et les licenciements, on peut s'attendre à ce que les répercussions dans tous les secteurs et toutes catégories confondues, notamment chez les jeunes moins qualifiés, fassent encore des dégâts.

S'il est certes, à ce stade, très difficile d'évaluer l'impact réel qu'aura cette crise sur l'emploi à Bruxelles, car nous manquons de données et de recul suffisant, j'aimerais en partant de ces constats, connaître la stratégie mise en place par votre gouvernement pour soutenir et encourager l'emploi des jeunes à Bruxelles.

Un suivi sur la base des conséquences de la crise, reprenant le nombre de faillites, de licenciements, de mises en chômage temporaire est-il réalisé par votre administration ? Dispose-t-on de données ventilées par secteurs d'activités et par catégories de personnes, (jeunes, femmes, etc.) ? Quand sera-t-il communiqué au parlement ?

Sur la base des résultats actuels, une stratégie a-t-elle été développée pour encourager l'emploi des jeunes à Bruxelles ? Des mesures complémentaires sont-elles en cours de discussions ? Quelles sont-elles ? J'en profite pour indiquer que, dans le plan de relance annoncé hier, je lis des mesures structurelles relatives à l'abandon scolaire, aux jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (not in education, employment or training, NEET), mais pas de mesures concernant l'immédiateté et le rebond que l'on peut encourager auprès des jeunes prêts à l'emploi.

Quelles sont les mesures concrètes qui concernent les jeunes dans ce plan de relance ? Quels sont les moyens concrets qui y seront alloués ? La fiche budgétaire gouvernementale n'est pas très claire à ce sujet.

[171]

À titre personnel, j'aimerais vous interroger plus précisément sur l'assouplissement des mesures Activa, notamment au niveau des délais requis pour en bénéficier. Celui-ci profitera tant aux jeunes, puisqu'il concerne les moins de 30 ans, mais également aux secteurs qui pourront ainsi recourir à des emplois. Ce soutien serait très intéressant, Activa étant un levier important.

J'en reviens à la demande d'explications de ma collègue. Comme l'ont rappelé des représentants du social et du socioculturel, le chômage temporaire a été renforcé et a conduit à des assouplissements pour les chômeurs, notamment pour éviter l'enchaînement des licenciements secs, qui précipiterait la crise. Mais de nombreuses formes de travail précaires ont été oubliées de la protection du chômage temporaire, comme les accueillants d'enfants, les jobs étudiants, le travail intérimaire, les contrats à durée déterminée arrivés à leur terme et non reconduits, diverses formes de travail d'artistes, etc. Il en va de même pour les personnes déjà hors travail reconnu avant la crise, qui ne bénéficient que de très peu ou d'aucune mesure de soutien (personnes licenciées et chercheurs d'emploi, allocataires sociaux, sans-abri) et que la crise plonge dans une précarité encore plus dure.

De nombreuses personnes actuellement au chômage temporaire risquent donc de basculer vers un chômage structurel dans les mois à venir. Il est dès lors essentiel d'offrir de nouvelles formations adaptées aux nouvelles réalités du marché.

Comment se prépare la formation professionnelle pour une remise à l'emploi répondant aux nouveaux besoins dans les différents secteurs ? Que ressort-il des nouvelles évaluations et nouveaux constats ? Quelles actions sont-elles prévues, tant pour les filles et les femmes que pour les garçons et les hommes ?

Enfin, pouvez-vous donner une ventilation par genre du taux de chômage actuel chez les jeunes dans les secteurs les plus touchés ?

[173]

M. Hasan Koyuncu (PS).- Nous commençons à percevoir ce que nous redoutions tous, à savoir les premiers effets visibles de la crise du Covid-19 sur le marché de l'emploi. Nous observons en effet une hausse du nombre de demandeurs d'emploi, jeunes et moins jeunes, par rapport à la même période l'année dernière.

Selon nous, les mécanismes de la garantie jeunes sont plus que jamais indispensables. Les chiffres du communiqué de presse évoqué par mes collègues révèlent qu'à côté des quelque 15.000 demandeurs d'emploi au niveau d'études élevé se trouvent plus de 50.000 personnes peu qualifiées. Ces dernières ne peuvent en aucun cas être laissées pour compte.

La formation professionnelle garde toute sa pertinence, et nous soutenons qu'il faut redoubler d'efforts afin de la promouvoir et d'en améliorer l'offre. Nous rappelons également notre attachement à la mise en œuvre du revenu de formation, qui est un bon moyen d'inciter les jeunes peu qualifiés à suivre des formations.

La déclaration de politique régionale (DPR) prévoit également un redoublement des efforts vis-à-vis des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (not in education, employment or training, NEET), afin de leur redonner confiance et de les accompagner plus efficacement vers l'emploi.

M. Dagrin a raison lorsqu'il pose la question de l'offre d'emplois. Le communiqué d'Actiris précité pointe en effet que le nombre d'offres d'emplois reçues a diminué de 17 % par rapport à la même période l'année dernière. C'est donc bien là la preuve du ralentissement économique que nous connaissons aujourd'hui.

Vu l'augmentation du nombre de jeunes demandeurs d'emploi, envisagez-vous de faciliter l'accès au dispositif de la garantie jeunes, par exemple par le contrat d'insertion, notamment en raccourcissant le délai dans lequel Actiris doit offrir une solution à l'intéressé ?

Où en sont la mise en œuvre de la garantie solution ainsi que les travaux relatifs à la mise en place du revenu de formation ?

Où en est votre réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer une meilleure inclusion des NEET ?

Enfin, au vu du défi qui attend Actiris, est-il prévu d'améliorer l'adéquation des moyens humains ?

[175]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Dans les prochaines semaines, nous serons confrontés à des pertes d'emplois. Tous partis confondus, nous sommes inquiets des retombées économiques de la crise sanitaire sur le marché du travail. Pour la première fois après cinq ans de baisse du chômage à Bruxelles, celui-ci repart fortement à la hausse. La crise du Covid-19 y est indéniablement pour quelque chose.

Le dispositif de formation des demandeurs d'emploi sera dès lors déterminant. L'offre de formation dans les secteurs stratégiques de la transition économique devra impérativement être renforcée pour permettre aux demandeurs d'emploi de se réorienter vers des métiers durables, non délocalisables et ancrés dans la transition écologique de l'économie bruxelloise.

Il sera également nécessaire d'insister sur les compétences numériques, car plusieurs partenaires sociaux sont préoccupés par l'accroissement de la fracture dans ce domaine. De faibles qualifications en la matière éloignent souvent les demandeurs de l'emploi. Quelles réflexions menez-vous actuellement autour de l'offre de formation dans la capitale ?

Les jeunes seront particulièrement touchés par l'accroissement du chômage, surtout dans certains quartiers de la Région comme le croissant pauvre. Ceux qui viennent de terminer leurs études connaîtront également des difficultés en dépit de leurs qualifications ou de leur diplôme.

[177]

À cet égard, je rejoins les questions de mes collègues quant à la stratégie spécifique que vous allez mettre en œuvre pour soutenir ce public. Celle-ci constituera un enjeu crucial pour les prochains mois.

Les conséquences socio-économiques de la crise vont continuer à se faire sentir encore longtemps. Je pense également à la disponibilité des offres d'emploi sur le marché bruxellois. Quel assouplissement du cadre normatif du contrôle de recherche active d'emploi pourriez-vous envisager ?

En 2014, la garantie solutions avait été mise en place pour la jeunesse. "Un emploi, un stage, une formation" : plus qu'un slogan, c'est un objectif à atteindre.

La déclaration de politique régionale (DPR) prévoit d'ailleurs de l'étendre à tous les demandeurs d'emploi bruxellois. Où en est la mise en œuvre de cet engagement pris avec vos collègues du gouvernement ? Comment prendra-t-il forme dans le contexte de l'après-crise ?

Enfin, pour le public des chercheurs d'emploi éloignés du marché du travail à cause de la crise, qu'en est-il du dispositif article 60 ou encore de l'expérimentation des territoires zéro chômeur de longue durée ? Je vous avais déjà interrogé à ce propos au début de la crise du Covid-19. Dispose-t-on désormais de davantage d'informations à ce propos ? Ces dispositifs seront-ils intégrés au futur plan de lutte contre le chômage ?

[179]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Al jarenlang daalt de jeugdwerkloosheid in het Brussels Gewest, maar daar is nu een einde aan gekomen. Ik deel de bezorgdheid van de collega's daarover, temeer omdat de jeugdwerkloosheid in het gewest en in sommige wijken in het bijzonder al bijzonder hoog was. Er was dus al een grotere inhaalbeweging nodig en ondanks de dalende cijfers verliep het herstel niet snel genoeg. De N-VA-fractie gaf al eerder aan dat dat volgens haar komt doordat het Brussels Gewest te veel inzet op een oplossing via de overheidssector en gesubsidieerde sectoren en onvoldoende op begeleiding naar de privésector.

Het betoog van de heer Dagrín ontlokt bij mij de ideologische reactie dat de schoonheid van het kapitalistische systeem en de vrije markt erin bestaat dat de natuurlijke wil van mensen en ondernemingen om hun kapitaal te versterken, samenhangt met economische groei en bijgevolg de creatie van nieuwe jobs. Daarmee raken we meteen aan de reden waarom de activiteitsgraad in Vlaanderen veel sneller is toegenomen dan in Wallonië: het dynamisme van de privésector heeft in Vlaanderen de werkgelegenheid op gang getrokken, terwijl de Waalse overheid meer heeft ingezet op de overheidssector en de gesubsidieerde sectoren. De gouverneur van de Nationale Bank van België (NBB) leek dat te bevestigen in een recente uitspraak over het Waalse regime, waarvan de heer Dagrín ongetwijfeld voorstander is. We stellen echter vast dat die aanpak niet fundamenteel geholpen heeft om de werkloosheid in Wallonië terug te dringen.

[181]

Als de overheid de hele dynamiek van de private markt om gezondheidsredenen moet stilleggen, leidt dat dan ook tot een terugval op het vlak van werkgelegenheid.

Is het Brusselse werkgelegenheidsbeleid wel voldoende efficiënt? Welke aspecten zijn aan herziening toe?

De werkgelegenheid moet een centrale plaats krijgen in het Brusselse herstelplan. We moeten inzetten op structurele maatregelen op lange termijn die toegespitst zijn op jobcreatie in de privésector en op de begeleiding van jongeren naar groeiende privésectoren. We moeten minder inzetten op de gesubsidieerde sectoren, wat die aanpak is zeer duur en levert te weinig resultaat op.

[183]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Tot ieders grote vreugde daalde de Brusselse jeugdwerkloosheid tachtig maanden op rij. Niemand kon echter de recente gezondheids crisis voorzien, waardoor de jeugdwerkloosheid met 7,9% steeg tegenover 2019.

Sinds de vorige regeerperiode zet het Brussels Gewest sterk in op werkgelegenheid voor jongeren, onder meer via de jongerengarantie. Daarbij krijgen werkzoekende jongeren binnen de zes maanden een opleiding, een stage of een baan aangeboden. Dat project wordt deels ook aangestuurd door de EU en heeft wel degelijk resultaten opgeleverd, want de jeugdwerkloosheid bleef dalen. De gezondheids crisis heeft daar echter een dramatische wending aan gegeven, want de gevolgen treffen vooral de Brusselse jongeren die in wijken wonen waar de werkloosheidsgraad sowieso al hoog was.

Hoe is de Brusselse jeugdwerkloosheid sinds maart 2020 geëvolueerd? Worden de jongeren opgevolgd en begeleid in het kader van de jongerengarantie?

Is er een structurele samenwerking tussen Actiris en de gemeenten om kort op de bal te spelen in wijken waar de jeugdwerkloosheid sowieso al zeer hoog is? Op dat vlak moeten we een tandje bij steken.

[185]

Voormalig minister Gosuin dacht al enigszins out of the box, toen hij tijdens de vorige regeerperiode een samenwerking aanging met de Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB). Die samenwerking verloopt uitstekend. De tijd is rijp om een stap verder te gaan door ook samen met de privésector te bekijken hoe we de werkgelegenheid onder de jongeren kunnen bevorderen.

Wat is de huidige stand van zaken? Hoe wordt dit alles op dit moment begeleid?

[187]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je ne suis pas un grand spécialiste de l'histoire, et je n'aurai peut-être pas le même jugement que M. Dagrín sur le capitalisme mais je le laisse libre de ses affirmations. Il a néanmoins raison quand il affirme que le capitalisme a commencé en 1800 et que le profit total de l'ensemble des entreprises et des multinationales est beaucoup plus important aujourd'hui qu'en 1800.

Il y a beaucoup plus de profit en 2020 qu'en 1800, mais il y a beaucoup plus d'emplois aussi ! Et les salaires et rémunérations sont beaucoup plus élevés. Le niveau de vie a été multiplié par sept ou huit. Le bien-être au travail est bien meilleur qu'en 1800, la sécurité sociale est là pour assurer des risques de maladie, de chômage, de fin de vie... Je ne souhaite pas mener ici un grand débat sur le capitalisme, mais plutôt travailler sur ce sur quoi nous avons la main, et aider les personnes en recherche d'emploi en Région bruxelloise.

[189]

Contrairement à ce qu'indique M. Dagrín, la Région ne connaît pas de pénurie d'emplois : il y a 700.000 postes de travail, dont 380.000 sont occupés par des Bruxellois. Par ailleurs, la capitale compte 85.000 chômeurs. Nous avons donc une certaine marge de manœuvre pour aider les demandeurs d'emploi à occuper les postes de travail vacants ou bientôt disponibles. Globalement, il n'y a pas de pénurie d'emplois à Bruxelles, même s'il y a, malheureusement, du chômage comme un peu partout.

Pour répondre à Mme Tahar, selon le dernier communiqué de presse d'Actiris paru il y a quelques jours, on dénombrait 85.401 chercheurs d'emploi en juin dernier contre 85.605 en 2019. Jusqu'à présent, le nombre de chômeurs complets indemnisés n'a pas augmenté à Bruxelles. Cependant, il y a fort à craindre que le taux de chômage s'aggrave dans les mois qui viennent, avec la fin de la période de chômage temporaire, une série de faillites, de fermetures d'entreprises et de licenciements. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, même si le chômage des jeunes a progressé.

[195]

Depuis le début de la crise, un groupe de travail composé d'interlocuteurs sociaux, des administrations compétentes en matière d'économie et d'emploi ainsi que le ministre-président, la secrétaire d'État en charge de la transition économique et moi-même se réunit chaque semaine. Dans ce cadre, un suivi de l'impact du coronavirus - un rapport coordonné par les différentes administrations régionales - est réalisé et nous dressons une série d'indicateurs qui sont suivis tels que le chômage temporaire, le droit passerelle, le nombre

de faillites et le nombre de licenciements qui en découlent, pour autant que nous disposions de ces informations.

Les données sur le chômage temporaire sont, quant à elles, suivies plus spécifiquement par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) et par le département de statistiques d'Actiris view.brussels. Ces données proviennent de l'Office national de l'emploi (ONEM). Elles sont déjà disponibles par secteur d'activité (industriel ou économique), mais pas encore par lieu de domicile. Les chômeurs temporaires sont effectivement inscrits par l'entreprise, à leur lieu de travail. Les chiffres de chômage temporaire que nous attribuons à Bruxelles concernent les 700.000 travailleurs sur le territoire de la Région ; il n'agit pas nécessairement de Bruxellois. Le rapport étant d'un à deux, cette précision a son importance.

Les informations ne sont pas non plus disponibles selon les caractéristiques des travailleurs (sexe et classe d'âge). Des démarches sont entreprises par les administrations régionales bruxelloises pour obtenir ces informations et mieux connaître les caractéristiques des chômeurs temporaires domiciliés en Région bruxelloise.

Dans le cadre du plan de relance et de redéploiement, perspective.brussels a coordonné la réalisation d'un diagnostic socio-économique, territorial et environnemental à la suite de la crise du Covid-19. Le ministre-président a annoncé la publication prochaine, sur le site de perspective.brussels, du rapport, qui a été enrichi par une analyse des conséquences sur le marché du travail réalisée par view.brussels.

[197]

Ce document sera mis à jour périodiquement, compte tenu à la fois de l'évolution de la situation sanitaire et de l'état des connaissances sur ses conséquences.

En mai 2020, le taux de chômage administratif chez les jeunes s'élevait à 22,5 % (22,4 % chez les hommes et 22,7 % chez les femmes). Notez qu'il est impossible de ventiler les données sur le taux de chômage par secteur d'activité, qui peut évoluer.

Par contre, nous pouvons identifier les domaines professionnels qui enregistrent le plus de jeunes chercheurs d'emploi. Il s'agit du commerce (18,3 %), des fonctions administratives (16 %), de la sécurité et du nettoyage (10,6 %), des secteurs de l'horeca et de l'alimentation (9 %) et, enfin, du transport et de la manutention (8,5 %). Quelque 62 % des jeunes sont donc inscrits dans les cinq domaines professionnels précités. En raison de la crise que nous traversons, nous constatons effectivement au niveau des chiffres du chômage classique une hausse plus marquée des demandeurs d'emploi hautement qualifiés. Le phénomène s'observe également dans les autres Régions du pays.

Cette tendance s'observe déjà depuis plusieurs années, mais elle doit être nuancée dans la mesure où nous observons également une hausse générale de la qualification de la main-d'œuvre. Par ailleurs, nous constatons que le taux de chômage reste nettement plus faible pour les travailleurs hautement qualifiés que pour les autres niveaux d'études.

Actiris publiera la semaine prochaine une étude sur le parcours des jeunes, qui montrera une fois de plus que la qualification s'accompagne d'un taux d'emploi supérieur ou d'un taux de chômage inférieur.

[199]

On observe que la proportion de femmes est plus importante chez les demandeurs d'emploi hautement qualifiés, puisqu'elle est de 55,2 % contre seulement 46,8 % sur l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ces

proportions peuvent être liées à leur taux d'activité. Un certain nombre d'entre elles décident en effet de rester à la maison. Peut-être les plus qualifiées décident-elles davantage d'entrer sur le marché du travail, au risque de se retrouver au chômage.

On observe également une proportion plus importante de personnes hautement qualifiées parmi les 25-40 ans et elles sont proportionnellement plus nombreuses parmi les demandeurs d'emploi de courte durée.

En ce qui concerne la stratégie à mettre en place par rapport à l'augmentation du nombre de nouveaux chercheurs d'emploi, sachez que le gouvernement est conscient de la situation. Dans le rapport de perspective.brussels, view.brussels examine trois scénarios selon la gravité de la crise. Le premier, si la crise est moindre, estime à 10.000 le nombre de chômeurs additionnels à Bruxelles ; le pire scénario table sur 30.000, et le scénario intermédiaire, environ 20.000. Je ne suis pas Mme Irma et je ne sais pas quel scénario se réalisera. Cela dépend de nombreux paramètres : de la confiance, de la relance, des mesures fédérales, des mesures européennes, de celles des autres Régions, de l'effet d'entraînement, de l'effet de désespoir, du nombre de faillites, etc. Nous sommes incapables de le dire aujourd'hui, mais nous devons anticiper l'augmentation du nombre de chômeurs.

Dans le plan de relance, nous avons déjà décidé de prendre trois mesures spécifiques.

La première est de renforcer la capacité d'accueil des chômeurs supplémentaires pour réaliser un bilan de compétences avec eux et mettre en place les principes de la garantie solutions. Il s'agit de renforcer les équipes d'Actiris et ses partenariats, qui peuvent absorber une partie du flux de nouveaux chômeurs. En année pleine, le gouvernement a décidé d'accorder près de neuf millions d'euros de moyens structurels à Actiris pour renforcer ses équipes d'accueil et ses partenariats avec les missions locales.

[201]

(verder in het Nederlands)

Er zijn ook samenwerkingsakkoorden met lokale partners en privébedrijven voor het begeleiden van werkzoekenden.

[203]

(poursuivant en français)

Nous définissons actuellement la manière d'accueillir ces nouveaux chômeurs. Les jeunes demandeurs d'emploi bénéficieront d'un accompagnement spécifique dédié, puisque ce point reste l'un de nos marqueurs dans notre politique de lutte contre le chômage.

La deuxième mesure prise par le gouvernement est le renforcement de l'offre de formation déjà dès l'automne. En 2021, 3,5 millions seront accordés à Actiris pour commander plus de formations, tant à Bruxelles Formation qu'au VDAB, afin d'offrir plus de places en formation pour ces chômeurs additionnels.

Nous examinons également dans quels secteurs augmenter l'offre de formation. L'objectif est que ce soit opérationnel dès la rentrée. Le secteur numérique et l'apprentissage des langues sont évidemment importants. Une étude d'Actiris sur la connaissance linguistique des demandeurs ou chercheurs d'emploi sortira la semaine prochaine. Elle rappelle que le niveau d'exigence linguistique sur le marché du travail est très élevé en Région bruxelloise et que le niveau de connaissance linguistique des chercheurs d'emploi est moindre que ce qui est demandé mais que 30 % des chercheurs d'emploi ont néanmoins une connaissance linguistique. Il

faudra donc certainement relever ce niveau. Des formations linguistiques et professionnelles dans les secteurs dédiés seront organisées, principalement dans les métiers en pénurie et les fonctions critiques.

Enfin, le gouvernement a pris une troisième décision qui se trouve dans la déclaration de politique régionale (DPR) mais est rendue d'autant plus urgente par la crise actuelle. Il n'y avait pas en Région bruxelloise de fonds d'accompagnement des travailleurs en cas de faillite, contrairement aux autres Régions. J'ai donc demandé aux partenaires sociaux d'élaborer une proposition en ce sens qui puisse être opérationnelle dès la rentrée. Je devrais la recevoir cette semaine ou la semaine prochaine.

[205]

De mémoire, 3,5 millions d'euros ont été prévus en 2021 pour l'accompagnement collectif, en collaboration avec les partenaires sociaux. Nous verrons la formule qu'ils me proposent. J'espère qu'elle sera souple et efficace. Pour ce qui reste de l'année 2020, il s'agira d'un quart de ce montant.

Le gouvernement a déjà réservé des crédits pour déployer les mécanismes actuels de soutien à l'emploi public et privé. Ainsi, une centaine de postes d'agent contractuel subventionné (ACS) seront créés dans le secteur social-santé. Les CPAS seront dotés de ressources supplémentaires pour accompagner un plus grand nombre d'article 60. Dans le secteur privé, les indépendants victimes de faillite en raison de l'effondrement du marché, par exemple dans la petite restauration, pourront ainsi être soutenus. L'accompagnement visera à leur permettre de retrouver le plus rapidement possible leurs droits au chômage et à l'aide d'Actiris.

En outre, des montants importants seront dégagés, via le dispositif Activa, à destination des nouveaux demandeurs d'emploi de la crise, inscrits au chômage entre avril et la fin de cette année. Cette mesure ne visera d'ailleurs pas uniquement les jeunes. Nous ne lui avons pas encore trouvé de nom - je l'appelle pour l'instant "Activa-19", mais j'espère trouver un nom plus stimulant - et sommes occupés à en établir les modalités. Elle sera en place pour le 1er janvier 2021, car il faut le temps de la concevoir, de la définir et de fixer les normes applicables. Le gouvernement y consacra, en 2021, un montant de 30 millions d'euros.

Voilà ce que je peux dire en matière de répartition de l'effort entre secteurs public et privé.

[209]

(verder in het Nederlands)

Mijnheer Verstraeten, in totaal heeft de regering ongeveer 10 miljoen euro uitgetrokken voor de jobs in de overheidssector en 30 miljoen euro voor de banen in de privésector. De Brusselse regering blijft dus inzetten op beide sectoren.

[211]

(poursuivant en français)

Dans ce cadre, les jeunes chercheurs d'emploi seront prioritaires, comme par le passé.

La continuité des dispositifs activés antérieurement à la crise participera également à l'effort de réduction du taux de chômage, y compris parmi les jeunes, afin de leur proposer une prise en charge spécifique le plus rapidement possible : la garantie jeunes, la reprise des formations en alternance dans les secteurs essentiels, le mentorat, ou encore les contrats article 60 sont autant d'outils clés sur lesquels il faudra continuer à miser pour inverser la courbe du chômage.

J'ai entendu les remarques de Mme Barzin sur le fait que le chômage temporaire oublie de nombreuses situations : les jobs d'étudiant, les artistes, les intermittents, etc. Dites-le au gouvernement fédéral !

(Remarques de Mme Barzin)

[215]

Je ne peux travailler que dans mon champ de compétences. Pour le reste, je peux entendre vos critiques et comprends les difficultés vécues par certains secteurs non reconnus comme ayant droit au chômage temporaire. Nous ne nous substituerons pas au gouvernement fédéral quant à la compétence de l'indemnisation du chômage. Le ministre de l'emploi que je suis est le ministre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Quant à l'assouplissement du contrôle de la disponibilité des chômeurs, les syndicats et les partenaires sociaux l'ont demandé étant donné que les statistiques d'Actiris montrent clairement qu'il y aura beaucoup plus de demandeurs que d'offres d'emploi. Exiger des demandeurs d'emploi d'envoyer des dizaines de curriculum vitae à des entreprises qui n'engagent pas n'a pas de sens. Il sera impossible de vérifier que tout le monde fait des démarches. Les conditions de contrôle de la disponibilité des chômeurs devront donc être légitimement assouplies dans ce contexte particulier.

En revanche, il serait tout à fait pertinent d'être plus accompagnant - ou plus exigeant - quant à la formation. Si les conditions de recherche d'emploi sont assouplies, ce temps doit être consacré à de la formation complémentaire en langues, en informatique, en comptabilité ou autre. Le monde du travail change et s'informatise. Si votre contrat n'est pas renouvelé après dix ans au sein d'une même entreprise, votre curriculum vitae devra être enrichi de nouvelles compétences. Les conditions liées à la formation seront donc renforcées.

[219]

M. Francis Dagrín (PTB).- Je ne suis absolument pas d'accord avec vous lorsque vous sous-entendez que la sécurité sociale, le revenu et le nombre d'emplois sont des éléments innés au développement du capitalisme.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je n'ai pas dit "innés". Ils l'ont accompagné.

[223]

M. Francis Dagrín (PTB).- Ce ne sont évidemment pas des conséquences du capitalisme, mais le résultat d'énormes luttes sociales. Ce matin, j'ai entendu parler à la radio du rapport du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) sur les usines textiles des pays de l'Est. Les travailleurs y sont employés par de bons capitalistes de chez nous, à des conditions tout à fait différentes ! Ils se battent pour obtenir plus d'emplois, plus de revenus et plus de sécurité sociale. Mais c'est un autre débat.

Je constate que, dans le plan de relance, le gouvernement a très peu d'ambitions en matière de création d'emplois. Il en a au niveau de la formation, ce qui n'est pas une mauvaise chose. Mais former quelqu'un pour un emploi qui n'existe pas n'a pas beaucoup de sens, si ce n'est l'épanouissement personnel.

Je me réjouis cependant d'entendre que, dans le cadre de l'activation des chômeurs, vous allez assouplir la politique de sanctions - à savoir l'obligation de prouver qu'ils cherchent constamment de l'emploi. Les sanctions sont trop nombreuses. Les chômeurs seraient plutôt encouragés à se former un peu plus grâce au temps libéré.

[225]

Mon intervention évoquait également l'idée d'investir plus dans le domaine de la santé - une matière fédérale, mais aussi régionale - ainsi que dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique. Ces points figurent peut-être dans le plan de relance, mais je n'ai pas encore tout lu.

Si certaines communes bruxelloises telles que Saint-Josse-ten-Noode ou Anderlecht prennent des mesures de réduction du temps de travail, en particulier à l'égard des travailleurs âgés, ces démarches restent tout à fait marginales.

En conclusion, la question de l'emploi n'est pas qu'un développement intrinsèque au capitalisme, c'est aussi une question de luttes. Le partage du travail disponible a toute son importance, y compris dans le secteur public, qui doit faire figure d'exemple en la matière.

[227]

Mme Clémentine Barzin (MR).- J'entends les trois mesures spécifiques liées à l'emploi, qui seront mises en place dans le cadre du plan de relance. Elles misent beaucoup sur Actiris et nous reviendrons sur leur suivi, puisqu'elles seront opérationnelles à la rentrée. Nous serons très attentifs à leur mise en œuvre.

Vous indiquez que le gouvernement examine aujourd'hui les secteurs pour lesquels l'offre de formation sera renforcée. Dans l'horeca, par exemple, vous pourriez faire appel à Horeca Be Pro, le centre de référence professionnelle pour le secteur horeca, et viser des formations courtes pour permettre une reconversion dans d'autres spécialités. Nous vous encourageons dans cette voie.

Concernant les mesures ciblant les jeunes, j'entends avec satisfaction votre volonté de développer Activa. Cependant, il serait possible d'assouplir dans l'immédiat la mesure pour les jeunes, notamment sur le plan des délais, étant donné que ce public est aujourd'hui davantage touché par le chômage.

Je reviens également sur les éléments statistiques que vous nous avez communiqués concernant le chômage des femmes, la décision d'entrer en emploi, etc. Mme Teitelbaum et moi-même ne manquerons pas d'y revenir car ces chiffres, systématiquement supérieurs au chômage des hommes, sont préoccupants.

[229]

M. Hasan Koyuncu (PS).- Au vu des turbulences provoquées par la crise du Covid-19, il est impératif de mettre en place des mesures permettant de limiter autant que possible les dégâts. Vous avez d'ailleurs exposé les trois mesures que vous préconisez dans le cadre de la relance.

Cette période de crise peut également être l'occasion de préparer les demandeurs d'emploi aux métiers de demain tels que la numérisation, et de renforcer l'apprentissage des langues, un élément primordial sur le marché de l'emploi bruxellois.

Mes questions portaient sur le revenu de formation et la garantie solutions. Les questions orales de mon chef de groupe ayant été transformées en questions écrites, j'attendrai donc avec impatience les réponses que le ministre y apportera.

[233]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je salue la réflexion autour de ces trois mesures qui sont relativement bien décrites. À mon sens, ce n'est pas encore assez ambitieux, mais je tiens compte des limites budgétaires. Vous ne pouvez pas répondre à toutes les questions et à tous les enjeux. Je note quand même ces trois scénarios. J'espère que nous ne connaissons pas le pire.

Si nous ne disposons pas encore des chiffres, nous nous orientons néanmoins vers un accroissement. Les chiffres d'Actiris ont en tout cas montré une légère hausse en avril.

Vous soulignez l'importance d'assouplir les procédures de contrôle des chômeurs et d'être très exigeant dans l'accompagnement en matière de formation. Qu'entendez-vous par exigence ? Il ne faudrait pas non plus que ce que l'on attend du contrôle des chômeurs pour la recherche d'un emploi soit finalement déplacé vers un contrôle en matière de formation.

Proposer des formations est une bonne chose, mais il faut pouvoir assurer qu'à l'issue de la formation, il y aura une possibilité d'embauche. D'où l'intérêt de cibler les formations adaptées au profil du demandeur d'emploi. Cette souplesse doit être portée dans le cadre des formations, pour éviter toute incohérence.

Je salue également toutes les enveloppes budgétaires qui seront apportées pour concrétiser ces trois mesures, notamment le soutien d'Actiris dans le cadre de l'accompagnement, dont je me réjouis.

Je reviendrai vers vous concernant "Activa-19", qui sera mis en place dès janvier 2021.

[235]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Alles is met alles verbonden: werkgelegenheid in de privé- en overheidssector, opleidingen en zelfs de praktijktesten, waarover het volgende debat gaat.

U hebt vijf sectoren aangehaald waarvoor werkzoekende jongeren het vaakst een opleiding volgen. Maar zijn dat wel groeisectoren? U spreekt over soepelere controles, maar stuurt zelf wel aan op hogere eisen in verband met opleiding. U gaf terecht aan het meest te willen investeren in opleidingen voor groeisectoren.

Mevrouw Tahar, een werkgelegenheidsagentschap kan zich niet over alles altijd soepel opstellen. Zo'n agentschap moet jongeren nauw volgen en hen motiveren om werk te aanvaarden.

Wat de personen betreft die op basis van artikel 60 tewerkgesteld worden, geeft u zelf toe dat de bedoeling ervan vooral is om ze aan een werkloosheidsvergoeding te helpen veeleer dan aan nieuw werk. Dat is, mijns inziens, een oneigenlijk gebruik van het systeem.

[237]

Ik weet niet of het een verspreking was of dat u het systeem werkelijk zo bekijkt, maar daarvoor is het in ieder geval niet ontworpen.

De heer Dagrin heeft natuurlijk een punt wat de textiel fabrieken in de ontwikkelende wereld betreft. Die fabrieken hebben arbeidsomstandigheden die volgens onze maatstaven inzake welvaart en sociale bescherming onaanvaardbaar zijn. Toch willen de meeste mensen in die landen een baan in de textiel fabrieken. De arbeidsomstandigheden, die wij onaanvaardbaar vinden, zijn er immers nog steeds beter dan alternatieven zoals werken in de overlevingslandbouw of andere, meer traditionele sectoren. Die sectoren bieden nog minder loon en nog minder mogelijkheden dan de textiel fabrieken. Dat neemt niet weg

dat er in alle sectoren een sociale en democratische strijd moet worden gevoerd om de omstandigheden te verbeteren voor zover de groei het toelaat. We mogen echter niet vergeten dat de ontwikkeling van die markten nog niet even ver staat als in België.

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Het verheugt me dat u bevestigt dat u ook met de privésector wilt samenwerken. Het feit dat u 30 miljoen euro voor de privésector uittrekt en 10 miljoen euro voor de overheidssector, stelt me gerust. Het toont aan dat de Brusselse regering bereid is om samen te werken met andere partners. Banen in de privésector kunnen in de toekomst immers ook resulteren in duurzamere jobs. Ik kan u alleen maar aanmoedigen om voort te gaan op de ingeslagen weg.

[241]

- *Les incidents sont clos.*

(Mme Clémentine Barzin, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

[245]

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW SOETKIN HOESSEN

AAN DE HEER BERNARD CLERFAYT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET WERK EN BEROEPSOPLEIDING, DIGITALISERING, PLAATSELIJKE BESTUREN EN DIERENWELZIJN,

betreffende "het inzetten van praktijktesten in de strijd tegen discriminatie op de Brusselse arbeidsmarkt en de resultaten van de socio-economische monitoring van Unia en de FOD Werkgelegenheid".

[247]

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE M. MICHAËL VOSSAERT,

concernant "les mesures visant à lutter contre la discrimination à l'emploi".

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE MME FARIDA TAHAR,

concernant "l'évaluation de la mise en œuvre de l'ordonnance testing dans le cadre de la lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi".

[251]

Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).- Mijn vraag om uitleg is een samenvoeging van twee vragen die ik had ingediend naar aanleiding van twee nieuwsfeiten.

Het eerste dateert van een tijdje geleden en gaat over de socio-economische monitoring van de arbeidsmarkt 2019 door de FOD Werkgelegenheid, Arbeid en Sociaal Overleg en Unia, waarvan de resultaten in maart werden bekendgemaakt.

Uit de monitoring blijkt dat meer personen van vreemde origine een job vinden, maar dat ze nog steeds een stuk minder kans maken dan hun landgenoten van Belgische origine. Zo heeft maar 46,5% van de personen

met een Maghrebijnse achtergrond een baan, tegenover 73,7% van de personen van Belgische origine. Mensen uit het Nabije of het Midden-Oosten komen er nog slechter vanaf met 33,6%.

Een andere zorgwekkende conclusie van de monitoring is dat het hebben van een diploma vooral voor mensen van Belgische origine meer perspectief biedt. Zij kunnen met eender welk diploma in een goedbetaalde job aan de slag. Bij personen van niet-EU-origine is een diploma echter niet altijd de sleutel tot werk. Als zij al met hun diploma een goedbetaalde job vinden, is het alleen in de sector waarin ze gespecialiseerd zijn. Een hoog gediplomeerde kandidaat met een vreemde origine heeft nog altijd relatief minder kans op werk dan een kandidaat met hetzelfde diploma met Belgische roots.

Naast antidiscriminatiemaatregelen doet het rapport nog een aantal andere aanbevelingen: een betere samenwerking tussen de bevoegde ministers om de jobkansen van mensen van vreemde afkomst te verhogen, waarbij ook lokale initiatieven worden aangemoedigd; het verder ontwikkelen van de combinatie werk-opleiding en levenslang leren; een aanbod arbeidsbemiddeling opnemen in het opvangbeleid en ten slotte het gemakkelijker maken voor werkgevers om een tijdelijk aanwervingsbeleid te voeren dat gericht is op mensen van niet-Belgische origine.

[253]

Het tweede nieuwsfeit is een artikel in Bruzz van 16 juni 2020 waarin stond dat er tot dusver nog geen enkele praktijktest op de huurmarkt werd uitgevoerd. In het Brussels Gewest zijn praktijktesten op de arbeidsmarkt en op de huurmarkt sinds de vorige regeerperiode mogelijk. De testen mogen enkel reactief uitgevoerd worden, wat de slagkracht van de maatregel beperkt. Ook op de arbeidsmarkt kunnen de praktijktesten enkel worden ingezet na klachten of meldingen.

Het is duidelijk dat bij aanwervingen op de arbeidsmarkt een vorm van structurele discriminatie optreedt. Kandidaten met een naam van vreemde origine hebben veel minder kans om een baan te vinden. Dat is onaanvaardbaar. De Brusselse regering moet daartegen proactief optreden. Volgens arbeidsmarktexperten is dat wettelijk mogelijk via praktijktesten op sectorniveau. Proactieve testen zijn een eerste stap om de draagwijdte van het probleem in kaart te brengen, maar dat zal niet volstaan. In het rapport van Unia en de FOD Werkgelegenheid staan enkele aanbevelingen voor antidiscriminatiemaatregelen, waaronder niet alleen praktijktesten, maar ook datamining, diversiteitsplannen en positieve acties.

Volgens diezelfde studie is de kloof van de werkzaamheidsgraad tussen mensen van Belgische en niet-Belgische origine ook in Brussel zeer groot. De monitoring verdeelt de negentien Brusselse gemeenten in vijf subgroepen op basis van het gemiddelde salarisniveau. Houdt het Brussels Gewest ook zelf cijfers bij ter zake? Geven die hetzelfde beeld als de monitoring aangeeft?

Wat zijn volgens u de oorzaken van dit probleem? Werkt u samen met de andere ministers van Werk om het probleem aan te pakken?

Welke maatregelen neemt u om de toegang tot de arbeidsmarkt voor mensen van niet-Belgische origine te vergemakkelijken?

Hoeveel praktijktesten werden uitgevoerd op de arbeidsmarkt sinds de invoering ervan in het Brussels Gewest? Hoeveel van het aantal uitgevoerde testen hebben geleid tot een veroordeling?

Wat is uw evaluatie van het huidige systeem? Denkt u na over een eventuele herziening van de wetgeving om proactieve praktijktesten op de arbeidsmarkt mogelijk te maken?

Kan de inburgering in Brussel rechtstreeks gekoppeld worden aan de toegang tot of het begeleiden naar de arbeidsmarkt? Kunnen, zolang er nog geen eigen Brussels inburgeringstraject is, het Nederlandstalige Brussels Onthaalbureau voor Inburgering (BON) of het Franstalige bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) bijvoorbeeld gegevens uitwisselen met Actiris?

[255]

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Les manifestations actuelles contre le racisme montrent des attentes fortes de la part des citoyens dans la lutte contre toute forme de discrimination, notamment à l'embauche. Nous devons y apporter des réponses structurelles. Le ministère de l'emploi de la Région bruxelloise - notamment avec votre prédécesseur, M. Gosuin - a toujours mis un point d'honneur à œuvrer dans cette direction.

Ma collègue a déjà dressé un constat chiffré. Quelles mesures avez-vous prises ? Des évaluations ont-elles été réalisées ? Quelles corrections faudrait-il apporter ? Je connais votre volonté d'avancer dans ce domaine.

Depuis 2007, la Région s'est dotée de plusieurs outils : charte de diversité, plan de diversité, label de diversité... M. Gosuin avait désiré, dans le cadre de la stratégie 2025, dépasser les bonnes intentions pour aller vers des mesures structurelles. Un plan comprenant dix mesures phares a été adopté.

Quelle évaluation faites-vous du plan de diversité dans l'entreprise ? Combien d'entreprises ont-elles reçu le label ?

Combien de communes se sont-elles dotées d'un plan de diversité ?

[257]

Le septième objectif porte sur un suivi de la diversité. A-t-il été effectivement réalisé ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous donner les dernières tendances ?

Globalement, pourriez-vous nous donner l'état d'avancement de chacun des dix objectifs ?

Outre ces différentes mesures, quelles initiatives avez-vous prises afin de lutter contre la discrimination à l'embauche en Région bruxelloise et favoriser la diversité en entreprise ?

[259]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- L'actualité de ces dernières semaines a été marquée par l'immense vague d'indignation ayant suivi la mort tragique de George Floyd aux États-Unis, le 25 mai dernier. De vives manifestations ont éclaté un peu partout dans le monde, braquant les projecteurs sur les violences policières à l'encontre des personnes de couleur et, plus globalement, sur le racisme et les discriminations dont elles sont victimes. Je rappelle que plus de 10.000 personnes se sont rassemblées le dimanche 7 juin devant le palais de justice de Bruxelles.

Le racisme et les discriminations sont structurellement ancrés dans de nombreux aspects de notre société. Le marché du travail reste un lieu de prédilection pour les discriminations en tout genre. Le 13 novembre dernier, plusieurs médias, dont le journal Le Soir, se faisaient l'écho de propos discriminatoires tenus par un employeur, client d'Exaris Interim. Selon Ornella D'Addario, conseillère professionnelle dans cette agence d'interim, celui-ci aurait déclaré : "Pas de "Mamadou", parce que j'en ai marre. C'est pas Matonge, ici !"

En 2015 déjà, la société d'intérim Adecco avait été condamnée par la cour d'appel de Bruxelles à verser 25.000 euros de dommages et intérêts à deux associations, pour discrimination à l'embauche.

[261]

En juin 2019, l'étude "Profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Monitoring selon l'origine nationale" présentait pour la première fois une analyse statistique de l'emploi bruxellois incluant la variable d'origine des travailleurs et travailleuses, ainsi que des chercheurs et chercheuses d'emploi. Les constats de cette étude sont sans appel : à Bruxelles, les inégalités à l'emploi sur la base de l'origine sont massives et structurelles.

Quant aux femmes originaires de pays non européens, elles se trouvent à l'intersection de deux facteurs de discrimination. Elles sont statistiquement bien plus à risque d'être au chômage et de ne percevoir aucun revenu de remplacement lorsqu'elles sont sans emploi.

L'ordonnance du 16 novembre 2017 vise précisément à lutter contre les discriminations en matière d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Elle prévoit la possibilité pour la direction de l'inspection régionale de l'emploi de mener des tests de situation. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. En début de législature, je vous avais interpellé à cet égard et vous m'aviez demandé de revenir vers vous plus tard afin de vous laisser le temps d'évaluer le dispositif.

Aussi, quelle est l'évaluation du mécanisme de tests de situation ? Le rapport est-il disponible pour l'année 2019 ? Si oui, quelles en sont les grandes conclusions ?

Disposez-vous de chiffres concernant le nombre de plaintes pour discrimination sur le marché de l'emploi bruxellois déposées auprès d'Unia ou du guichet antidiscrimination d'Actiris ?

[263]

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance, combien de dossiers ont-ils été suivis ? Quant aux tests de situation réalisés par la direction de l'inspection régionale de l'emploi, quel critère guide-t-il le recours à un test de situation ? Combien de cas problématiques ont-ils été constatés auprès des employeurs ? Dans quels secteurs d'activité ?

Qu'en est-il des tests basés sur des clients mystères (mystery shopping) menés par la direction de l'inspection régionale de l'emploi ? Comment s'opère la collaboration entre cette administration et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) ?

Une base de données reprenant les employeurs ayant fait l'objet d'une plainte est-elle consolidée ? Comment celle-ci est-elle utilisée dans la lutte contre les discriminations ?

Je rappelle que la déclaration de politique régionale (DPR) prévoit, sur la base de l'évaluation du dispositif de mise en œuvre de l'ordonnance précitée, que le gouvernement analysera l'opportunité d'adapter au besoin le cadre réglementaire pour renforcer la lutte contre ces discriminations. Avez-vous déjà entamé les réflexions sur la révision de l'ordonnance ?

Unia a émis des recommandations pour lutter efficacement contre les discriminations. Allez-vous les appliquer ?

Enfin, en ce qui concerne l'octroi d'une aide publique à l'emploi et l'adoption d'un plan de diversité validé par Actiris et fixant des objectifs quantitatifs clairs et mesurables, disposez-vous d'éléments supplémentaires pour faire avancer cet engagement ?

[265]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Mevrouw Hoessen had het in haar betoog over origine en afkomst.

Dat doet me denken aan wat mijn zoon vorige week meemaakte. De eigenaar van een appartement vroeg hem van welke origine hij was. Toen hij antwoordde dat hij Belg was en dat hij in Brussel geboren was, luidde de vraag van welke origine zijn moeder dan wel was, waarop mijn zoon zei dat ik in Antwerpen geboren was. En wat was dan de origine van zijn grootmoeder, vervolgde de eigenaar. Vanaf wanneer wordt iemand niet meer beschouwd als een vreemdeling? Mijn zoon vond dat alles maar zeer vreemd en was zich niet eens bewust van wat daar eigenlijk aan de hand was.

De heer Bernard Clerfayt, minister.- Vijf generaties geleden was mijn familie Duits.

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- We zijn in feite allemaal vreemdelingen. Iedereen komt wel ergens vandaan.

Er is een mentaliteitswijziging nodig, want het doet pijn als je telkens naar je afkomst gevraagd wordt.

[271]

Dankzij de ordonnantie ter bestrijding van discriminatie op de arbeidsmarkt kan de arbeidsinspectie al twee jaar praktijktesten en mysterycalls uitvoeren. In 2018 zou de directie Gewestelijke Werkgelegenheidsinspectie echter slechts vijftien dossiers hebben onderzocht.

Wat is de huidige situatie? Hoeveel dossiers heeft de arbeidsinspectie in 2019 en 2020 onderzocht? Welke discriminatiegronden komen het meeste voor in de dossiers? Is er een die telkens weer opduikt?

[273]

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Comme le disait Mme Zamouri, nous pourrions citer de multiples exemples de discrimination, y compris des situations que nous avons vécues. Être parlementaire ne nous protège effectivement pas de ce fléau.

C'est un moment important. Mme Tahar a rappelé les débats-clés qui ont permis à ce parlement d'adopter notamment ces tests de situation. Le travail intérimaire a également fait l'objet de débats. Il est important que nos politiques puissent répondre à ce problème. Au vu de l'actualité, il nous reste encore malheureusement beaucoup à faire dans ce domaine.

S'il y a un temps pour la sensibilisation et la formation, notamment, les obligations et sanctions s'imposent à un certain moment. Il ne faut pas oublier que dans notre pays, qui est un État de droit, le racisme est un délit et pas une opinion !

Il est utile d'évaluer nos politiques et cette ordonnance relative aux tests de situation, afin d'en tirer des leçons et de pouvoir les ajuster. C'est d'autant plus important que cette ordonnance est pionnière et que nous

ne disposons d'aucun exemple dont nous inspirer en Europe, ni de jurisprudence dont nous puissions tirer des enseignements.

La Wallonie, dont la déclaration de politique générale (DPG) prévoit la mise en place d'une législation analogue, ne manquera pas d'observer notre utilisation du dispositif.

L'évaluation doit se faire au regard des objectifs que nous nous fixons. Ceux-ci ne peuvent qu'être ambitieux compte tenu des enseignements issus des chiffres de la discrimination à l'embauche dans notre Région. Notre déclaration de politique régionale prévoit (DPR) que le gouvernement veillera à garantir à la direction de l'inspection régionale de l'emploi le personnel suffisant pour assurer l'effectivité des outils de lutte contre les discriminations, parmi lesquels figurent évidemment les tests de situation.

[275]

Il est primordial que les plans de diversité évoqués par M. Vossaert soient non seulement renforcés mais aussi généralisés. Ils pourraient ainsi être rendus obligatoires, soit en contrepartie d'une aide à partir d'un certain montant, soit à toutes les entreprises de plus de 30 ou 50 employés. Ces plans deviendraient alors un outil structurel. Ce point nous ramène aux multiples débats qui ont déjà eu lieu ici sur la contractualisation de l'aide publique.

Je me joins dès lors aux questions de mes collègues et j'aimerais savoir quelles sont vos intentions quant à l'idée de rendre les plans de diversité obligatoires, à certaines conditions.

Par ailleurs, quelles suites donnerez-vous à l'ordonnance relative aux tests, après son évaluation ?

[277]

M. Francis Dagrin (PTB).- Mes collègues ont dûment décrit la triste réalité rencontrée à Bruxelles. Le plan Gosuin, établi en dix points, est le fruit d'une mobilisation menée par des victimes et des associations, une lutte à laquelle le PTB s'est associé. Pour nous, la question des tests est primordiale dans ce combat contre les discriminations faites par les employeurs.

Ce plan Gosuin va dans le bon sens. Néanmoins, nous ne pouvons que constater les faiblesses de la mise en pratique des tests en situation. D'après nos chiffres, quatre tests ont été effectués en 2018 et, pire encore, deux seulement en 2019. Nous constatons la même problématique sur le marché locatif. Mes collègues ont rapporté qu'aucun test n'a été organisé dans ce secteur. Ce constat traduit un manque d'ambition du gouvernement en la matière.

Nous estimons qu'il y a une insuffisance de moyens financiers et humains alloués à la concrétisation de ce plan, un manque de proactivité et une absence de volonté de sanctionner les employeurs contrevenants.

Encourager les entreprises à promouvoir la diversité en octroyant des primes participe à la normalisation de la discrimination. Il est tout bonnement illégal et anormal de discriminer. Il n'est donc pas légitime de soutenir financièrement une entreprise pour l'unique raison qu'elle ne discrimine pas. Par contre, il est légitime de sévir contre une entreprise qui discrimine. La question fondamentale aujourd'hui est de savoir si le gouvernement bruxellois osera mettre la pression sur le patronat afin de lutter contre les discriminations à l'embauche. Il s'agirait d'un signal positif envoyé à notre jeunesse bruxelloise.

[279]

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Je voudrais joindre la voix de mon groupe à l'unanimité de cette commission qui souhaite faire de la lutte contre les discriminations un sujet prioritaire. Je pense que votre volontarisme dans ce dossier sera essentiel pour y arriver. L'accès à l'emploi est une des clés d'une société apaisée.

[281]

Mme la présidente.- Avant de donner la parole au ministre, je tiens à préciser que mon groupe souhaitait participer au débat mais que la bonne marche des travaux et l'exercice de la présidence m'empêchent d'intervenir.

La discrimination à l'emploi constitue néanmoins un sujet primordial pour nous, qui défendons l'émancipation par l'emploi. Nous y reviendrons plus tard.

[283]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je suis heureux que tous les groupes politiques partagent la même ambition de lutter par tous les moyens contre les discriminations en Région bruxelloise. Les discriminations à l'emploi y existent depuis très longtemps.

Depuis une quinzaine d'années, des études de l'Organisation internationale du travail ou de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) démontrent que la Belgique est spécialement atteinte par ce phénomène, en comparaison des autres pays. En effet, les taux de chômage des personnes issues de l'immigration sont systématiquement plus élevés que ceux des personnes comparables qui ne sont pas issues de l'immigration.

Cela s'observe statistiquement de manière évidente depuis de très nombreuses années. La Belgique s'illustre plus que d'autres pays comparables tels que les Pays-Bas, la France, l'Allemagne ou l'Angleterre. C'est malheureusement lié à quelque chose de profond dans la société belge et cela touche tout le territoire mais particulièrement Bruxelles, au vu de la diversité qui y est présente.

Quant aux remarques liées aux faits de racisme, ceux-ci sont condamnés par la loi belge depuis plus de 40 ans. Pourtant, ils subsistent aujourd'hui. Cela démontre le temps et l'énergie nécessaires pour essayer d'améliorer la situation.

[285]

(verder in het Nederlands)

In 2017 keurde het Brussels Gewest als eerste Belgische entiteit het gebruik van praktijktesten op de arbeidsmarkt goed met de ordonnantie van minister Gosuin. Brussel was dus een pionier op dat vlak. Nadien breidde het gewest de praktijktesten uit tot de huurmarkt.

Het idee vond navolging op federaal niveau, waar op initiatief van minister Kris Peeters een wettekst over de praktijktesten werd goedgekeurd. Vandaag overweegt het Waals Gewest eenzelfde systeem in zijn wetgeving op te nemen.

De directie Gewestelijke Werkgelegenheidsinspectie van Brussel Economie en Werkgelegenheid (BEW) voerde een discriminatietest uit in vier dossiers in 2018 en in twee dossiers in 2019. Dat is inderdaad niet

veel. Die zes dossiers hadden betrekking op een leverancier van ondersteunende diensten voor de luchtvaart, een arbeidsbureau, een administratieve dienst en drie kleinhandelszaken.

[287]

(poursuivant en français)

La direction de l'inspection régionale de l'emploi a chaque fois utilisé des tests de situation qui consistaient en l'envoi de paires de candidatures similaires qui ne variaient que selon le critère de discrimination qui faisait l'objet du test. Les raisons de l'organisation d'un test dans un dossier relèvent du secret de l'enquête, puisqu'il y a une enquête pouvant aller en justice. Les services d'inspection peuvent lancer un test, conformément à la réglementation, à condition qu'il y ait assez d'indices et de présomptions de discrimination.

Certains voudraient que l'on réalise des tests proactifs. Le Conseil d'État a indiqué que ce n'était pas possible. J'invite les nouveaux députés à lire les travaux préparatoires et l'avis du Conseil d'État qui a strictement limité l'usage de ce mécanisme aux cas où il y avait des indices et des présomptions suffisantes de discrimination.

Trois dossiers ont été classés sans suite, après un test au résultat négatif.

Dans d'autres dossiers, deux citations pro justitia ont été envoyées en 2018 et un rappel à l'ordre, en 2019.

Il est à noter que dans les deux dossiers avec pro justitia, le résultat du test n'était qu'un élément du dossier, étant donné que les services d'inspection avaient trouvé suffisamment d'éléments à charge dans l'analyse des courriels et autres documents.

Par contre, dans aucun dossier, un test basé sur un appel mystère ne s'est révélé pertinent.

Le rapport annuel 2019 sur les tests de situation a été transmis au président du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) et je ne vois aucun inconvénient à le transmettre à la commission. Il reprend en détail les chiffres que je viens de vous énoncer.

[289]

De son côté, pour l'année 2019, Unia a reçu et clos 58 signalements de discrimination à l'embauche en Région de Bruxelles-Capitale.

En voici le détail :

- 11 dossiers ont été clos par Unia en raison d'une perte de contact avec les requérants (dont un dossier transmis à la direction de l'inspection régionale de l'emploi) ;
- 9 dossiers ont été clos par Unia, car les éléments étaient manifestement insuffisants pour démontrer une discrimination (deux d'entre eux avaient été transmis à la direction de l'inspection régionale de l'emploi) ;
- 9 dossiers ont été clos par Unia, car la distinction opérée était justifiée ;

- 6 dossiers ont été clos par Unia vu l'absence d'autorisation donnée par la personne plaignante de poursuivre les démarches ;
- 13 dossiers ont été clôturés à la suite d'une solution négociée par Unia avec l'employeur et/ou le requérant ;
- 3 dossiers font actuellement l'objet d'une action en justice ;
- 7 dossiers ont été clôturés par Unia et n'ont pas été transmis à la direction de l'inspection régionale de l'emploi en raison de difficultés inhérentes au dossier. Par exemple, il peut s'agir d'un requérant qui transmet de nombreux refus d'embauche sans le moindre indice de discrimination, d'une difficulté de compétence territoriale (entreprise non bruxelloise) ou encore d'un dossier complexe quant à la justification invoquée.

[291]

(verder in het Nederlands)

In mei 2018 sloot Brussel Economie en Werkgelegenheid een samenwerkingsprotocol met Unia en het Instituut voor de Gelijkheid van Vrouwen en Mannen (IGVM) om klachten over discriminatie te melden aan de directie Gewestelijke Werkgelegenheidsinspectie. Enkel de meldingen van discriminatie door Brusselse werkgevers waarvoor Unia noch het IGVM een oplossing kon vinden, worden aan de inspectiedienst bezorgd, als het slachtoffer daarvoor de toestemming geeft.

[293]

(poursuivant en français)

Il convient de rappeler que l'intervention de l'inspection transforme le signalement en dossier pénal, et qu'il est souvent plus intéressant pour la victime de trouver une solution amiable avec l'employeur potentiel, en collaboration avec Unia ou l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH).

Une formation spécifique a d'ailleurs été organisée pour les inspecteurs de la direction de l'inspection régionale de l'emploi, dans le cadre de cette collaboration étroite avec l'IEFH et Unia. Le personnel formé au traitement des dossiers est aujourd'hui disponible en suffisance, de sorte qu'aucune contrainte administrative ne se pose.

Chaque année se tient une réunion de suivi entre ces trois partenaires, au cours de laquelle les rapports annuels sont présentés et des points d'amélioration sont proposés.

En janvier de cette année s'est tenue une réunion avec Unia et l'institut afin d'examiner les possibilités en matière d'exploration de données et d'améliorer le flux de dossiers, ceci dans le but d'enrichir la base de données tout en réalisant davantage de tests au travers des services d'inspection.

[295]

(verder in het Nederlands)

Daarnaast werden werkvergaderingen gehouden met de federale sociale inspectiedienst, die overeenkomstig de voorschriften ook praktijktesten kan uitvoeren, hoewel dat nog niet is gebeurd.

[297]

(poursuivant en français)

La collaboration est donc parfaite avec le service fédéral qui n'est pas encore passé à la mise en œuvre et s'appuie sur nos pratiques pour être en mesure de le faire.

Voilà pour le fonctionnement des tests et les chiffres. C'est très limité, mais les contraintes sont multiples. Il faut d'abord recevoir un signalement qui sera analysé par Unia et les institutions spécialisées. Tantôt les dossiers font l'objet d'un règlement à l'amiable, tantôt ils sont éliminés parce qu'incomplets ou parce que le plaignant s'est retiré. Unia et les institutions spécialisées ne transmettront finalement à l'inspection que les dossiers qui méritent un test. Ces différents filtres expliquent que, sur les 58 dossiers de départ - chiffre déjà très faible -, l'on n'aboutisse qu'à quatre, voire deux tests de situation.

La déclaration de politique régionale (DPR) prévoit effectivement d'évaluer l'ordonnance relative aux tests au cours de la législature. Toutefois, il ne faut pas oublier que les tests réalisés à des fins pénales par les services d'inspection sont encore très récents et qu'il convient de laisser à cette ordonnance, entrée en vigueur en 2018, le temps de faire ses preuves. Nous n'allons donc pas l'évaluer tout de suite. Nous allons attendre que le nombre de cas augmente et voir si le dispositif entraîne des difficultés pratiques.

Cet examen pourra se greffer sur l'évaluation générale des ordonnances bruxelloises de lutte contre la discrimination, et sur la rédaction, prévue dans la DPR, d'une ordonnance unique où chaque ministre fonctionnellement compétent se chargera des mesures spécifiques relevant de ses attributions.

Cela ne signifie pas que nous ne ferons rien à court terme. Ma volonté est de réaliser davantage de tests, en développant, en collaboration avec Unia, les techniques d'exploration de données, et en transmettant davantage de dossiers aux services d'inspection. Toutefois, nous sommes limités par les contraintes sévères sur le recours aux tests imposées par le Conseil d'État.

Le guichet antidiscrimination d'Actiris constitue également un nouveau point d'accès efficace permettant aux demandeurs d'emploi de signaler des cas de discrimination et d'être accompagnés dans leur retour à l'emploi.

[299]

(verder in het Nederlands)

De studiedienst van Actiris, view.brussels, voerde in 2019 de eerste sociaal-economische monitoring uit voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Zowel Actiris als ikzelf willen dit werk voortzetten en de nadruk leggen op de sectorale gegevens van de monitoring. Op dit ogenblik bevat die geen specifieke gegevens per gemeente.

De belangrijkste conclusie is dat, bij gelijke bekwaamheid, een Brusselse werkzoekende van buitenlandse afkomst meer moeite heeft met het vinden van een job dan iemand van Belgische origine. Vrouwen van buitenlandse afkomst worden het zwaarst getroffen.

Het is zeer moeilijk om uit een statistisch onderzoek conclusies te trekken over de oorzaken.

[301]

(poursuivant en français)

Les mécanismes de mimétisme social au moment du choix du candidat peuvent expliquer ces résultats, tout comme l'existence de préjugés inconscients de la part des recruteurs. Nous en revenons à la question plus générale du racisme ou de représentation mentale ambiante dans la société tout entière et pas seulement dans le secteur de l'emploi.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de lancer, au début de l'année 2020, un appel à projets doté de 750.000 euros visant à lutter contre la discrimination à l'embauche et à favoriser la diversité. Le gouvernement devrait confirmer demain les lauréats, désignés par un jury indépendant composé notamment d'Unia, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), d'Actiris et d'equal.brussels. Cet appel à projets se concentrerait particulièrement sur les discriminations faites aux femmes ainsi qu'aux questions d'intersectionnalité, c'est-à-dire le regroupement de plusieurs critères de discrimination : femmes, origine étrangère, handicap, etc.

Concernant le lien entre aide à l'emploi et plan de diversité, la première analyse semble indiquer que, surtout dans le contexte actuel, il risque de s'avérer contre-productif. En effet, contrairement aux aides aux entreprises, qui sont portées par l'entreprise, les aides à l'emploi du type activation ou autre intervention dans le salaire sont portées par le demandeur d'emploi. Ces aides ont été créées afin de permettre à des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail d'être plus attractifs. Supprimer ce regain d'attractivité du demandeur d'emploi en raison d'une problématique liée à l'entreprise qui souhaite l'engager pourrait guider l'entreprise vers d'autres demandeurs d'emploi. Le lien entre ces deux mesures, positives individuellement, risque en fin de compte d'entraîner des effets négatifs. Quant à savoir s'il faut toucher aux aides aux entreprises elles-mêmes, je vous invite à poser cette question à Mme Trachte.

Depuis l'arrêté du 7 mai 2009 relatif aux plans de diversité et au label de la diversité, le comité de gestion d'Actiris a approuvé 210 plans de diversité, dont 44 en 2019. L'évaluation menée par le ministre Gosuin a toutefois montré qu'un plan unique ne répondait pas totalement aux besoins de l'ensemble du tissu économique bruxellois. Pour cette raison, une réforme entrée en vigueur en 2020 a mis sur pied trois types de plans : le miniplan, version légère pour entrer dans le régime, le plan global et, pour ceux qui disposent déjà d'un plan global, le plan thématique, visant à lutter contre un aspect particulier de la discrimination : travailleurs allochtones, femmes, handicapés, etc.

[303]

Par ailleurs, un financement accru, une approche sectorielle et des objectifs chiffrés ont été introduits dans la législation. Les prochaines années permettront d'évaluer l'impact de ces modifications pour, le cas échéant, y apporter des améliorations en cours de législature. Nous venons d'adopter la nouvelle législation. J'ai encore signé des plans de l'ancien régime et je viens de commencer à signer ceux qui relèvent du nouveau régime. Il est donc beaucoup trop tôt pour évaluer ce mécanisme.

Quant aux communes, douze d'entre elles disposent d'un plan de diversité. Il en reste donc sept. Concernant les labels, qui ont une durée de validité de 24 mois, 50 entreprises en disposent actuellement : 22 pour l'année 2018 et 28 pour l'année 2019, qui étaient donc les années les plus prolifiques. Depuis 2012, 124 labels ont été décernés.

Concernant le suivi des mesures du plan antidiscrimination de Didier Gosuin, je dois dire que la plupart de celles-ci ont été réalisées. Ainsi, le premier objectif visait à offrir des solutions aux chercheurs d'emploi formés à l'étranger. Cet objectif a été réalisé dans le respect des compétences de chacun, en mettant à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles du personnel en vue d'accélérer les procédures de reconnaissance des diplômes étrangers. Par ailleurs, la validation des compétences continue à se développer et à être mise en avant afin d'offrir une autre solution à la non-reconnaissance automatique des diplômes

obtenus à l'étranger. Grâce à la validation des compétences, un équivalent du diplôme est remis, qui peut être valorisé sur le marché du travail.

Le deuxième objectif visait à augmenter la diversité dans le secteur des titres-services en élargissant le public de l'obligation d'engagement de 60 % de chômeurs dans le système des titres-services à 60 % de demandeurs d'emploi, ce qui a été fait en 2017, et en prévoyant une charte diversité obligatoire à signer par les entreprises de titres-services.

Le troisième objectif visait à réorienter le fonds de l'expérience professionnelle dont les crédits disponibles ont été transférés vers les politiques d'activation. Il s'agit de fonds qui permettent de financer des formations spécialement dédiées aux travailleurs de plus de 45 ans.

Le quatrième objectif, relatif à l'adaptation des instruments de la diversité - plans et labels -, a été atteint comme expliqué précédemment.

Le cinquième prévoyait l'octroi de majorations d'aides aux entreprises qui souscrivaient à un plan de diversité. Cette mesure a été prévue dans le cadre de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 et neuf entreprises se sont déjà engagées dans ce processus grâce à cet incitant particulier.

[305]

Le sixième objectif prévoyait la rationalisation des organes institutionnels de la diversité. Cet objectif n'a pas encore été concrétisé, mais j'ai mandaté un groupe de travail afin qu'il me propose un nouveau modèle de gouvernance à ce sujet. J'espère obtenir les premiers retours de ce groupe de travail d'ici septembre.

[307]

(verder in het Nederlands)

De zevende doelstelling betreft de sociaal-economische monitoring. Die is dus gestart.

[309]

(poursuivant en français)

Le huitième objectif visait un renforcement de l'approche sectorielle dans la lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité. Cela a été opéré lors de la réforme des plans de diversité, avec l'inclusion d'un volet discrimination dans les accords sectoriels, et cela sera fait dans le cadre des prochains monitorings socio-économiques, réalisés secteur par secteur.

Le neuvième objectif visait à prévoir des mécanismes de sanction des entreprises, ce qui a été fait via l'ordonnance du 16 novembre 2017 visant à lutter contre les discriminations en Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, le dernier objectif concernait le redéploiement du guichet antidiscrimination d'Actiris, qui est ainsi devenu Actiris Inclusive fin 2019. Celui-ci permet à Actiris de recueillir les signalements de demandeurs d'emploi discriminés qui peuvent ainsi faire appel à l'expertise de ce service. Ce dernier pourra éventuellement transmettre les signalements à Unia ou à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) et surtout proposer un accompagnement au demandeur d'emploi qui aurait été discriminé.

En complément à ce plan, la réforme des politiques d'activation permet également de faciliter l'accès à l'emploi des Bruxellois et des Bruxelloises d'origine étrangère, en bénéficiant de mesures de discrimination positive, à savoir le paiement d'une partie de leur salaire par la Région, en vue de les rendre plus attractifs sur le marché de l'emploi. Il ne faut évidemment pas s'arrêter en si bon chemin. La législation précédente a permis de nombreuses avancées et j'espère que nous continuerons dans le même sens.

J'espère que nous pourrons augmenter le nombre de signalements qui arrivent sur la table de la direction de l'inspection régionale de l'emploi. Dans ce cadre, la collaboration avec Unia et l'institut doit se poursuivre et s'intensifier. Le guichet antidiscrimination d'Actiris redéployé doit permettre d'assurer un meilleur suivi des demandeurs d'emploi s'estimant discriminés et de prévoir, dans les dossiers qui le permettent, une transmission directe et rapide des signalements vers les services d'inspection.

J'espère pouvoir pérenniser les appels à projets visant à lutter contre la discrimination à l'embauche en vue de faire naître de nouveaux projets et s'appuyer sur l'expertise des associations de terrain. Je souhaite prévoir autant que possible des collaborations entre les pouvoirs publics et les lauréats de ces appels à projets.

Enfin, nous réfléchissons à la possibilité de lancer des campagnes de sensibilisation secteur par secteur, pourquoi pas via des tests informatifs en vue de changer certains comportements discriminants qui sont souvent encore très inconscients.

Je voudrais ajouter une information à ma réponse, qui ne figurait pas dans le compte rendu du rapport annuel sur les tests de discrimination. Assez étonnamment, la discrimination la plus signalée est celle basée sur le genre, avant l'origine ethnique. Je ne parle pas ici des cas d'intersectionnalité, je laisse cela aux experts.

[311]

Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).- We zijn het er allen over eens dat discriminatie op de arbeidsmarkt moet worden aangepakt en dat die strijd samen met Unia moet worden gevoerd.

Toch is het tekenend dat zo weinig dossiers hun weg naar het gerecht vinden. U zegt dat u samen met Unia bekijkt hoe datamining ingezet kan worden om het aantal dossiers te verhogen, in de hoop dat er na al die filters daadwerkelijk meer dossiers worden aangepakt. Toch heeft een dergelijk systeem een aantal grenzen, zoals het feit dat de slachtoffers zelf actie moeten ondernemen of dat het soms niet meer mogelijk is om iemand te contacteren. We moeten er rekening mee houden dat het voor slachtoffers een grote stap is om een klacht in te dienen. Hopelijk zal datamining ertoe bijdragen dat klachten vaker uitmonden in een dossier.

[313]

U wilt de ordonnantie nog wat tijd gunnen om daarna te evalueren. Ik sta achter die evaluatie.

Volgens u zou uit een advies van de Raad van State naar aanleiding van de ordonnantie blijken dat proactieve praktijktesten niet mogelijk zijn. Er zijn echter Belgische gemeenten die zulke tests gebruiken, zij het in een ander kader. In Gent bijvoorbeeld loopt in samenwerking met de Universiteit Gent een project inzake proactieve praktijktesten. De studie gebeurt daar wel op het niveau van de sector. Ik kan u de studie bezorgen.

[315]

De heer Bernard Clerfayt, minister.- In Gent betreft het een wetenschappelijk onderzoek, waarbij de informatie niet aan het gerecht wordt bezorgd.

In het Brussels Gewest gaat het echter om het gerechtelijke kader en daarover heeft de Raad van State geoordeeld dat er aanwijzingen moeten zijn, zoals bij de politie. Die kan niet spontaan iemand op straat vragen of hij of zij drugs verkoopt als daar geen aanwijzingen voor zijn. Voor de praktijktesten geldt hetzelfde principe als voor politieoptredens bij inbreuken op de wet.

[317]

Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).- Het gaat inderdaad om een ander kader.

Voorts verheugt het ons dat Actiris sinds 2019 op sectoraal niveau monitort.

Ten slotte kijken we uit naar de evaluatie van de ordonnantie.

[321]

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Il était intéressant pour nous de dresser un état des lieux des réalisations et votre réponse indique un avancement important. Je connais, par ailleurs, votre investissement en ce qui concerne toutes ces questions, notamment au niveau communal, et votre volonté, au niveau régional, d'aller de l'avant.

Il serait bon de rassembler les forces autour de la piste de l'ordonnance unique que vous avez lancée.

Quant à l'évaluation de l'ordonnance visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, cet élément essentiel doit être réalisé au moment opportun : ni trop tôt, ni trop tard.

Si la société civile s'est, en effet, mobilisée pour stimuler une telle initiative législative, il faut arrêter, dans le débat qui nous occupe, d'opposer le monde des entreprises aux citoyens. Un partenariat est possible, notamment, comme vous l'avez rappelé en évoquant les chiffres, au niveau des plans de diversité des entreprises qui - fait positif - prennent de plus en plus d'importance. Les entreprises constituent à la fois des partenaires qui peuvent nous aider à atteindre nos objectifs et de bons exemples potentiels.

Vous avez communiqué que douze communes s'impliquaient sur les dix-neuf de notre Région et nous espérons que toutes feront bientôt le pas. J'invite les élus parmi nous qui siègent dans les différents conseils communaux à inciter les communes à suivre le mouvement.

(Remarques de M. Clerfayt)

Effectivement, dans la mienne, je devrai encore faire ce travail.

(Sourires)

Nous avons évoqué le rôle du ministre de l'emploi dans l'activation des demandeurs d'emploi et de la mission d'Actiris à ce niveau. Ce service aux citoyens implique l'accompagnement des victimes de discriminations. Le service antidiscrimination d'Actiris (Actiris Inclusive) a doublé sa communication destinée à faire comprendre à ces personnes qu'elles pouvaient faire appel à son accompagnement et bénéficier d'un relais de leurs plaintes auprès de la justice. Le racisme n'est pas qu'une opinion, c'est un délit, et il en va de même des discriminations.

Le service antidiscrimination évolue, il faut prendre le temps de l'évaluer, tout en stimulant les communes à s'impliquer dans l'action.

[325]

Mme Farida Tahar (Ecolo). - M. le ministre, je ne doute pas un instant de votre volonté de vous associer à cette lutte antiraciste et antidiscrimination. J'entends que vous vous êtes, avec d'autres partenaires, engagé dans cette lutte. Vous avez, à juste titre, rappelé le travail considérable qui est effectué par Actiris, mais aussi par Unia. J'entends que des moyens supplémentaires seront accordés à ces deux organismes.

Une de mes questions portait sur des recommandations émises par Unia, vous suggérant de vous associer à d'autres niveaux de pouvoir comme la Commission communautaire commune (Cocom) et la Commission communautaire française (Cocof) afin de réfléchir à un texte qui pourrait concerner d'autres Régions. Comme il s'agit d'une matière transversale, cette association permettrait au texte d'être plus cohérent et productif dans cette lutte contre les discriminations.

Vous nous demandez de patienter pour l'évaluation de l'ordonnance relative aux tests de situation, car il n'y aurait pas assez d'éléments pour pouvoir évaluer correctement ce dispositif. Je reste un peu sur ma faim de ne pas vous entendre fixer ne serait-ce qu'un calendrier. En janvier 2021, cette ordonnance sera entrée en vigueur depuis trois ans. Ce dispositif, que je salue vraiment, ne produit que très peu de tests. Une seule affaire a fait l'objet de poursuites en justice. Il y a peut-être quelque chose à corriger dans cette ordonnance. J'entends bien les limites et les critiques du Conseil d'État mais, la démarche n'étant pas proactive, il faudrait réfléchir aux moyens d'améliorer l'action de cette ordonnance.

C'est la volonté du gouvernement. Vous vous êtes engagé dans la déclaration de politique régionale à le faire. Dans votre réponse, vous n'avez pas dit l'inverse, mais vous n'avez pas non plus donné de délai. J'espère que ce ne sera pas en 2024, car ce serait un peu trop juste.

[327]

Vous avez également rappelé, à juste titre, l'importance d'encourager les entreprises bruxelloises à mettre en place des actions pour lutter contre les discriminations. Vous avez cité le chiffre de 200 entreprises. C'est une bonne chose, mais je voudrais encourager notre Région à aller plus loin. Nous devons donner l'exemple. Si nous pouvons saluer les efforts des entreprises privées et leur décerner des labels, n'oublions pas nos organismes publics. À l'instar d'Actiris, qui a accompli un travail remarquable pour une diversité réelle et visible en son sein, j'espère que nos autres organismes publics suivront le mouvement.

(Remarques de M. Clerfayt)

C'est un travail collégial. Vous avez votre part et j'interrogerai de la même manière les autres ministres. C'est une volonté politique qui doit être portée, tous partis confondus. J'ai entendu ici tous mes collègues exprimer leur volonté d'avancer, à part peut-être les extrêmes. La Région bruxelloise doit donner l'exemple et je tiendrai le même discours auprès de Mme Trachte ou d'autres ministres, sans distinction de parti. Quand on parle des entreprises privées, il est aussi important de balayer devant sa porte.

[331]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld). - Discriminatie en racisme zijn twee aparte zaken, maar daar gaat het nu niet over.

Tussen de lijnen herinnert u eraan dat er al veertig jaar lang een wet tegen racisme van toepassing is, maar dat we volgens de Internationale Arbeidsorganisatie en de Organisatie voor Economische Samenwerking en Ontwikkeling (OESO) tot de slechtste leerlingen behoren. Dat geldt ook voor het onderwijs. Hoe kan dat?

U spreekt van een budget van 750.000 euro dat u wilt gebruiken voor een projectoproep.

(Opmerkingen van minister Clerfayt)

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Dat is een stap in de goede richting, maar waarom denkt u dat u met een projectoproep structurele vormen van discriminatie en racisme kunt oplossen? Welke criteria hebt u opgelegd aan de indieners van een project?

Zonder afbreuk te doen aan de ingediende projecten, vrees ik toch dat we weer eens vervallen in bezigheidstherapie, terwijl we in feite heel hard en structureel moeten optreden tegen racisme en discriminatie. Volstaat het wetgevend kader dan wel?

Unia heeft het zeer moeilijk om discriminatie en racisme juridisch te vatten. Mensen hebben altijd wel een uitleg klaar.

[339]

(poursuivant en français)

Vous pouvez toujours dire que vos propos ont été mal interprétés.

[341]

(verder in het Nederlands)

We hebben daarvoor in feite een supercommissie nodig.

In het Nederlandstalige onderwijs zou er zagezegd geen racisme bestaan. Dat klopt niet. Hoe is het anders mogelijk dat er volledig blanke klassen en volledig gekleurde klassen zijn in bepaalde scholen? Wie dat bij Unia aanklaart, krijgt te horen dat het volgens de school aan het lessenrooster of eender wat ligt.

Op de arbeidsmarkt gaat het er net zo aan toe. Daarom ben ik zeer benieuwd of de projecten moeten voldoen aan andere criteria dan eerdere projectoproepen.

[343]

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Au sein de ce parlement, certaines politiques font l'unanimité au-delà des clivages politiques, hors certains extrêmes comme le disait Mme Tahar. En matière de lutte contre les discriminations, nous connaissons votre volonté. Nous avons pu assister aux avancées réalisées à cet égard par votre prédécesseur. Du travail au niveau communal est également réalisé, et j'y reviendrai en lien avec ce qui se fait au niveau régional.

Depuis 2004, je suis attentivement tout le débat relatif à la proactivité, qui couvre la question des curriculum vitae anonymes et des tests. Je figure évidemment parmi ceux qui réclament davantage de proactivité. L'avis du Conseil d'État ne nous empêche pas de poursuivre la réflexion dans le cadre de l'évaluation.

Il n'est pas question ici d'opposer le monde de l'entreprise au citoyen. Nous sommes confrontés à une réalité chiffrée, pas émotionnelle. M. le ministre vient de le rappeler lui-même : les chiffres sont là et ne se discutent pas. Personne ne peut contester les discriminations existant en Belgique et relevées par des organismes internationaux.

Que peut-on faire face à cette problématique, intolérable dans un État de droit ? Nous ne disons pas que tous les entrepreneurs sont racistes, mais la réalité est là. Qu'y a-t-il lieu de faire ? Une fois encore, il ne s'agit pas d'opposer les citoyens aux entreprises mais de lutter contre un phénomène dramatique dans une démocratie. La Belgique continue d'ailleurs à être pointée du doigt à cet égard.

[345]

L'évaluation est importante pour toute politique publique. À l'instar des données sur les violences faites aux femmes, les chiffres sont loin de refléter la réalité. Ils ne représentent que le sommet de l'iceberg. L'évaluation peut être une opportunité pour comprendre la raison pour laquelle les chiffres disponibles sont si faibles et, au-delà des contraintes fonctionnelles et juridictionnelles que vous avez exposées, mettre en œuvre des dispositifs plus efficaces, aptes à affronter les situations dramatiques que vivent beaucoup de nos concitoyens.

Il est évident que les communes ont un rôle à jouer, compte tenu de leur ancrage local. Elles agissent d'ailleurs déjà par le biais des missions locales. Cependant, il ne faut pas oublier que les instances législatives sont les lieux privilégiés pour faire bouger les choses. Sans une intervention décisive aux niveaux fédéral et régional, il n'y aura ni coordination des pratiques ni harmonisation légale.

[347]

M. Francis Dagrin (PTB).- Pour lutter contre le racisme et les discriminations, il faut une politique de sensibilisation et d'éducation. Elle existe, et vous vous engagez à la développer encore un peu plus. Tant mieux. Mais il faut aussi une politique de sanctions. Sans sanction, le racisme va continuer à se développer.

Actuellement, les chiffres sont très bas car il est vraiment difficile, pour une victime de racisme, de porter plainte. Ce n'est pas suffisant de s'appuyer uniquement sur ces plaintes, c'est pourquoi nous soutenons l'idée du caractère proactif, qui permettra de sanctionner les employeurs racistes sans passer par une procédure de plainte. Une personne qui cherche un emploi est fragile, elle n'a pas envie que son nom apparaisse dans les médias, car elle devra démontrer à son futur employeur que c'est un bon travailleur. Le caractère proactif des tests de situation est donc important.

- *Les incidents sont clos.*

[351]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. CHRISTOPHE DE BEUKELAER

À M. SVEN GATZ, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA PROMOTION DU MULTILINGUISME ET DE L'IMAGE DE BRUXELLES,

ET À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "les avantages d'une fusion entre le CIRB et i-CITY".

[353]

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Si vous suivez un peu mon action parlementaire, vous remarquerez que je suis un fervent défenseur de la simplification des institutions. Mes prochaines interpellations vont essayer de déterminer comment nous pouvons simplifier la situation à Bruxelles. Je m'adresse à vous pour la question de l'informatique.

Au sein de la Région bruxelloise, nous avons le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) et tous les services communaux d'informatique, dont celui de la Ville de Bruxelles, i-City, qui est particulièrement important. Ces deux mastodontes ont des missions parfois semblables ou qui se chevauchent.

Pouvez-vous communiquer le budget total dépensé par les administrations publiques bruxelloises, que ce soit la Région, les communes, les organismes d'intérêt public (OIP) sur le plan numérique ?

Lors des discussions budgétaires de novembre 2019, votre gouvernement a indiqué qu'un audit sur le paysage informatique bruxellois et ses coûts a en outre été commandé. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelle firme a été chargée de cet audit ? Quelles sont les institutions concernées ? Quelles administrations et quels niveaux de pouvoir sont concernés ?

Ces institutions chargées de l'informatique en Région bruxelloise ne restent pas les bras croisés et ont déjà entrepris de simplifier la situation, en évitant les doublons.

Afin de mieux cerner l'état de ces collaborations, et leurs limites, j'aimerais savoir si des membres d'i-City sont représentés au conseil d'administration (CA) du CIRB ? Si oui, comment sont-ils désignés ? Ont-ils des missions précises ?

Concernant les membres du CIRB présents au CA d'i-City, sont-ils mandatés par la Région ? Sont-ils représentés à chaque CA ? Qu'en est-il de leur présence en 2019 et 2020 ? Ces représentants ont-ils une mission précise définie ?

(M. Michaël Vossaert, président, reprend place au fauteuil présidentiel)

[357]

Vous nous indiquiez, en novembre 2019, que vous entreteniez des contacts avec l'échevin de la Ville de Bruxelles chargé de l'informatique. À quelle fréquence ont lieu ces entretiens ? Quels sont les sujets traités ? Des projets communs sont-ils prévus ?

Par ailleurs, la Région ne se limite évidemment pas à la Ville de Bruxelles. Vous entretenez-vous aussi avec les autres échevins chargés du numérique et de l'informatique ? Un organe de concertation existe-t-il ? Sinon, pensez-vous qu'un tel organe puisse être utile ?

Dans les faits, plusieurs projets concrets sont au centre des collaborations entre ces institutions : data center, centrales d'achats, wi-fi. Ici encore, le rapport de gestion du CIRB est éloquent : "il n'est plus ni nécessaire ni utile que chaque institution dispose de sa propre salle serveurs. Grâce à la mutualisation, il est possible de ramener sous un seul data center régional (DCR) (...) Le projet de data center régional répond ainsi à la dispersion (...) avec tout ce que cela représente d'éparpillement de moyens (humains et financiers), de technologies disparates, de risques liés à la sécurité, etc." Le data center régional représente aujourd'hui près de 20 % du budget total du CIRB, soit dix millions d'euros.

Afin de continuer à limiter l'éparpillement des moyens humains et financiers, j'ai plusieurs questions.

Où en est-on concernant le data center régional et les data centers publics à Bruxelles en général ? Le rapport global annuel sur le contrôle de gestion de 2018 affirme que le DCR est opérationnel depuis novembre 2018. Quelle est concrètement la collaboration avec i-City et les opérateurs des autres communes à ce sujet ?

Combien de data centers dépendent des autorités publiques régionales et locales en Région bruxelloise ? Avant le data center régional, on comptait plus de cent salles différentes. Aujourd'hui, trois sites (avenue des Arts, Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu) et Université libre de Bruxelles (ULB)) hébergent ce DCR. Un nouveau site est prévu dans les bâtiments Sibelga, au quai des Usines. Des nouveaux projets sont-ils prévus ? Quel pourcentage d'espace de stockage est-il encore disponible ? Quelles sont les administrations et communes qui y hébergent leurs données ?

Sur la protection et la sécurisation des données, le CIRB possède un service spécifique, et met ses compétences au service de ses partenaires. Existe-t-il des cas où des institutions régionales passent par d'autres services que le CIRB pour ces missions ? Comment le CIRB collabore-t-il avec i-City à ce sujet ?

Sur les différentes centrales d'achat et les marchés publics, la lecture des rapports de gestion et des rapports annuels d'i-City et du CIRB montrent un flou assez grand. En 2018, i-City a commandé pour plus de quatorze millions d'euros de matériel. Ces dépenses concernent des licences Microsoft, des serveurs et capacités de stockage, des ordinateurs et des équipements de sécurité.

En 2018, le CIRB a effectué plus de 2.200 commandes, pour un montant de 25 millions d'euros. Cette même année, le CIRB passe des marchés pour des licences Microsoft, lui aussi. Le site du CIRB mentionne que, depuis sa mise en œuvre, ce ne sont pas moins de 111 institutions bruxelloises, dont dix-sept communes, qui ont adhéré à sa centrale de marchés avec pour objectif de faciliter, pour ses partenaires institutionnels, l'acquisition de matériel, de logiciels et de services informatiques.

[359]

Du coup, quelles sont les communes qui ne passent pas par la centrale d'achats du CIRB ? Quels sont les montants en cours pour 2020 et pour 2019 ? Combien de commandes le CIRB passe-t-il par la centrale d'achats d'i-City, et réciproquement ?

Concernant la vidéoprotection, en 2018, 850 caméras étaient gérées par la plate-forme de vidéoprotection du CIRB. Une passerelle technique a été établie avec les 3.000 caméras de la STIB. Quels sont les autres opérateurs de caméras en Région bruxelloise ?

Concernant l'équipement matériel des espaces publics numériques (EPN) communaux, les dix-neuf communes sont-elles en relation avec le CIRB ? Quels sont les montants concernés ?

Avez-vous déjà analysé l'opportunité d'une fusion entre le CIRB et i-City ?

À la suite de toutes ces réponses, et principalement de l'audit que vous avez mentionné, j'espère que nous pourrions dégager des synergies plus fortes. Il ne s'agit pas de faire gagner la Région sur les communes ou de licencier, mais d'affecter nos moyens humains et financiers là où ils sont les plus utiles et bénéfiques pour le bien commun.

[361]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je ne pourrai pas répondre aujourd'hui à toutes vos questions. Je vous invite à réintroduire celles auxquelles je n'ai pas répondu sous la forme de questions écrites. Certaines portent sur la liste des communes qui n'auraient pas fait ceci ou cela. Il est plus simple d'y répondre hors du cadre d'une demande d'explications. J'espère toutefois pouvoir répondre dans les grandes lignes à vos préoccupations.

Comme vous le signalez, lors de l'élaboration du dernier budget, le gouvernement m'a chargé de mener une étude d'optimisation des dépenses informatiques de la Région bruxelloise. C'est la société Gartner Belgium qui a été chargée de réaliser cette étude, dont je viens de recevoir les conclusions.

Sept communes et 24 entités régionales y ont participé. L'étude vient d'être finalisée et les résultats ont été présentés au gouvernement le 2 juillet dernier.

Le budget total informatique des entités étudiées est estimé à 306 millions d'euros, ce qui est loin d'être négligeable. Cependant, il faut préciser que ce montant ne tient pas compte des dépenses liées à l'informatique fantôme qui, selon Gartner, peuvent être estimées à 4 %. L'informatique fantôme se rapporte aux matériels qui, dans une organisation, ne sont pas gérés par le service informatique central mais par des services épars.

Le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) n'a pas de conseil d'administration étant donné que c'est un organisme d'intérêt public (OIP) de type A placé sous ma tutelle. En revanche, l'asbl Iristeam dispose bien d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale où i-City est représentée.

En ce qui concerne le conseil d'administration de i-City (structure de la Ville de Bruxelles), depuis 2019, le représentant de la Région est un membre de la direction du CIRB. Il est présent à tous les conseils d'administration. La mission des administrateurs est définie dans les statuts de l'asbl i-City. C'est vous dire si, depuis deux ans, il y a une volonté de partage voire d'intégration absolue du travail et de non-concurrence inutile. Il s'agit de faire appel aux marchés et aux prestations des uns et des autres si nécessaire.

J'entretiens donc non seulement des contacts avec la Ville de Bruxelles mais aussi avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la Région.

[363]

La Ville de Bruxelles a participé pleinement à l'étude d'optimisation des dépenses informatiques afin que nous identifions ensemble les chantiers de collaboration. Ceux-ci sont assez divers. Ils concernent, entre autres, la collaboration dans les marchés publics relatifs à l'informatique et les synergies en matière de numérisation des relations avec les citoyens, en particulier les liens à créer pour gérer les relations entre les administrations et les citoyens - le Customer Relationship Management (CRM) - et renforcer de la sorte la dimension de ville intelligente de notre Région.

Je ne pourrais résumer toutes mes interactions avec les communes sur le sujet. Je reçois régulièrement des délégations de communes désireuses d'obtenir un soutien ou de discuter d'un projet. Le 1er juillet par exemple, je me suis rendu à la conférence des bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale afin de leur soumettre une proposition d'informatisation coordonnée des pouvoirs locaux, en particulier pour les départements sociaux, financiers, des ressources humaines et CRM.

Les bourgmestres étaient présents en grand nombre. Je leur ai demandé d'examiner d'ici la rentrée s'il était possible de collaborer, à l'instar de ce que nous avons fait pour Irisnet 3, et surtout de construire ensemble une force de frappe sur un marché global, de constituer un seul et unique marché public pour développer ces applications et réaliser d'importantes économies d'échelle. J'espère que nous réussirons à construire une stratégie commune entre la Région et les communes pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

[365]

Le data center régional (DCR), situé dans les bâtiments de Sibelga au quai des Usines, est opérationnel depuis 2018.

Ce nouveau site a permis la mise hors d'usage des sites du Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu) ainsi que la réduction du site de l'Université libre de Bruxelles (ULB) à un nœud de télécommunications. Actuellement, le DCR est donc composé du site de l'avenue des Arts, de Sibelga et de l'ULB comme simple nœud de télécommunications et non plus comme lieu stockage.

L'ensemble des communes utilisent des services hébergés dans le DCR à des degrés divers.

Depuis quelque temps déjà, l'ensemble de la direction du CIRB mène des réunions de travail avec les membres de la direction de i-City afin de dégager des collaborations et des synergies entre les deux institutions, sur le plan des infrastructures, des projets et des marchés publics.

Le nombre de salles de serveurs dans toutes les communes diminue de manière régulière vu l'hébergement du nombre croissant d'institutions dans le DCR.

Pour les années à venir, la volonté du CIRB n'est pas de se lancer dans le développement d'un site supplémentaire pour le DCR, mais plutôt de mettre en place une stratégie d'hébergement de cloud hybride, mêlant cloud souverain, pour les données les plus sensibles, et cloud d'une société commerciale selon les besoins et la sensibilité des données qui doivent y être stockées.

La capacité de stockage du DCR est actuellement de 6,2 pétaoctets pour un taux d'utilisation de 51 %.

La plupart des institutions hébergent des données dans le DCR, que ce soit pour certaines applications ou pour l'ensemble de leurs données dont, par exemple, Saint-Gilles, Evere ou Etterbeek.

Pour ce qui est de la protection et de la sécurisation des données, certaines institutions n'utilisent effectivement pas le service spécifique du CIRB. À ce jour, le CIRB effectue des missions dans le cadre de ce service auprès d'une trentaine d'institutions bruxelloises.

À ce jour, il n'y a pas de collaboration spécifique en matière de protection et de sécurisation des données entre i-City et le CIRB. La Ville de Bruxelles a donc sa stratégie indépendante.

Concernant la centrale d'achats du CIRB, l'ensemble des communes de la Région (la Ville de Bruxelles par le biais de i-City) y ont adhéré. Dix-sept communes ont passé des commandes sur ces marchés.

Ni i-City ni la commune de Woluwe-Saint-Lambert n'ont passé de commandes sur les marchés du CIRB, mais elles sont en mesure de le faire si elles le souhaitent.

[367]

Pour les dix-sept autres communes, le total du montant commandé par le biais de la centrale d'achats du CIRB s'élève, pour 2019, à 5,6 millions d'euros et, pour la première moitié de 2020 (jusque fin juin), à 2.983.000 euros. Le CIRB a bien adhéré à la centrale d'achats de i-City, mais n'a pas encore passé de commandes au travers de ce mécanisme puisque la sienne lui suffit.

En ce qui concerne les caméras, les autres opérateurs qui possèdent des caméras sur la voie publique, hormis les zones de police et la STIB, sont le Port, Bruxelles Mobilité pour une série de voiries et de tunnels, et Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) pour les caméras de reconnaissance visuelle des plaques de voiture. BPS, selon l'ordonnance d'avril 2019, est également le receveur universel des images gérées par la plateforme régionale de vidéoprotection.

S'agissant de l'équipement matériel des espaces publics numériques (EPN) communaux, je vous informe que le CIRB a installé au moins un EPN dans toutes les communes sauf à la Ville de Bruxelles. En 2020, un budget de 100.000 euros a été affecté aux équipements des EPN.

Enfin, une fusion entre le CIRB et i-City n'est pas du tout à l'ordre du jour. Il semble d'ailleurs qu'une telle fusion ne soit pas opportune car chaque organisme a des objectifs spécifiques et complémentaires. Chaque commune conservera un petit service informatique quand bien même il est en relation avec le CIRB, qui peut fournir des services globaux, communs et partagés.

Nous travaillons au renforcement de la collaboration pour atteindre les objectifs poursuivis de la manière la plus efficiente possible. Nous avons pu développer avec le CIRB des services que tout le monde apprécie, comme Fix My Street, Nova ou les inscriptions scolaires en ligne. Nous comptons poursuivre ce développement par le CIRB au bénéfice des services régionaux et communaux.

[369]

M. Christophe De Beukelaer (cdH). - Je suis conscient de l'exhaustivité de mes questions. Je dois apprendre à sélectionner les éléments à réserver au cadre des questions écrites.

L'étude de Gartner Belgium est-elle consultable ? Comment les 24 entités régionales et sept communes qui ont participé à l'étude ont-elles été sélectionnées ? Sur une base volontaire ? Pourquoi ne pas avoir inclus la totalité des communes bruxelloises ?

Dans le cadre du plan de mutualisation que vous avez proposé à la conférence des bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale, l'idée est-elle de travailler avec le CIRB ?

[371]

M. Bernard Clerfayt, ministre. - L'étude de Gartner Belgium a montré l'éclatement existant au niveau des commandes de logiciels des services informatiques qui se font selon des dynamiques autonomes. Si les

acteurs de la Région travaillaient de façon plus intégrée, ils augmenteraient leur force de frappe en tant qu'acheteurs.

Chaque commune fait son marché de son côté pour acquérir, de-ci, de-là, des programmes informatiques pour ses différents services (population, bons de commande...). Or, le nombre de fournisseurs est très restreint et ce sont pratiquement les mêmes fournisseurs qui vendent au prix fort les mêmes produits à chaque commune. Il existe donc une gigantesque économie à réaliser.

Par ailleurs, les fournisseurs commencent à se détourner du marché des communes, qu'ils ne jugent pas assez compétitif. Beaucoup de programmes informatiques utilisés dans les communes arrivent, en outre, en fin de vie et leur coût d'entretien devient très élevé. Beaucoup de communes s'interrogent donc sur l'avenir.

Notre proposition est de s'inspirer du mandat donné à Irisnet en demandant aux communes de donner mandat au CIRB pour qu'il organise un marché public unique par lots, un par commune éventuellement. Les communes pourront ainsi acheter des services moins chers, par le biais de Service Level Agreements (SLA) qui garantissent au client un certain niveau d'exigence quant aux fournitures.

Une étude commandée par ma prédécesseure, Mme Bianca Debaets, avait montré qu'informatiser les communes dans deux domaines allait coûter 95 millions d'euros et prendrait dix ans. Gartner et le CIRB proposent le même résultat en cinq ans pour 50 millions d'euros. Voilà ma proposition aux communes, qui s'assortit de possibilités de cofinancement.

Tout ceci illustre une volonté de travailler main dans la main vers la ville et Région intelligentes que nous voulons créer, à l'aide de services communs.

Les communes ayant participé à l'étude sont Anderlecht, Auderghem, la Ville de Bruxelles, Evere, Jette, Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert, les autres n'ayant pas souhaité s'y inscrire tout en affichant leur intérêt.

Du côté des entités régionales, presque toutes ont été incluses : Actiris, Bruxelles Environnement, Bruxelles Fiscalité, Bruxelles Formation, Bruxelles Prévention et sécurité (BPS), Bruxelles Propreté, le CIRB, la Commission communautaire française (Cocof), le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), le Fonds du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (FLRBC), homegrade.brussels, hub.brussels, Innoviris, la STIB - usager très important de l'informatique -, parking.brussels, perspective.brussels, le Port de Bruxelles, talent.brussels, la Société bruxelloise de gestion de l'eau (SBGE), le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu), la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), le service public régional de Bruxelles (SPRB), urban.brussels et visit.brussels.

Je vais vérifier la façon dont je pourrais vous faire parvenir cette étude exhaustive.

[373]

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Ces informations sont importantes et peuvent nourrir notre réflexion sur l'opportunité d'une fusion ou d'un rapprochement plus intégré avec les communes. Les chiffres que vous venez de communiquer, ceux que je vais vous demander par écrit et l'étude constitueront des éléments très utiles pour avancer. Je reviendrai vers vous et vous soumettrai mon analyse du dossier. J'espère qu'elle vous sera utile.

- *L'incident est clos.*

[381]

QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "les clauses sociales dans les marchés publics de la Région de Bruxelles-Capitale".

[383]

M. Mohamed Ouriaghi (PS).- Une clause sociale est une stipulation dans un cahier des charges d'un marché public, qui poursuit un objectif de formation ou d'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi peu qualifiés, d'apprentis, de stagiaires ou apprenants, ou de personnes en situation de handicap. Il s'agit d'une obligation sociale imposée à l'entreprise adjudicataire pour la durée du marché.

En Région bruxelloise, les défis économiques restent importants. En 2019, Bruxelles comptait en moyenne 88.047 chercheurs d'emploi. Le taux de chômage s'établissait à 15,7 %. Au regard de la pandémie et de ses conséquences à venir, j'ai envie de dire que c'était "le bon temps". Dans ce contexte, l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics représente plus que jamais un véritable levier pour l'insertion des demandeurs d'emploi.

M. le ministre, vous êtes bien placé pour savoir que le secteur de la construction paie un lourd tribut à cette pandémie.

Les clauses sociales les plus couramment rencontrées peuvent être regroupées en trois catégories :

- la clause sociale sous forme de condition d'accès (réservation du marché/de lots à une entreprise d'économie sociale) ;
- la clause sociale sous forme de condition d'exécution (exigence d'engagement pour une durée déterminée dans le cadre d'un contrat) ;
- la clause sociale sous forme de critère d'attribution (dans le cas d'une procédure basée sur l'offre économiquement la plus avantageuse).

La clause sociale la plus connue dans notre Région est probablement la clause dite d'exécution, qui permet donc la mise à l'emploi, sous contrat de travail, d'une personne relevant du public cible, dans les marchés de travaux considérés comme d'intérêt public. Mais vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des initiatives d'économie sociale actives dans certains secteurs durement touchés par la pandémie, qui sont autant d'acteurs mobilisables par le biais des clauses sociales.

[385]

Dans le cadre de la lutte contre le dumping social, il apparaît essentiel de mettre en place des objectifs pour que les marchés publics de notre Région contiennent des clauses sociales, environnementales et éthiques. À

cet égard, la déclaration de politique générale (DPG) stipule que "le gouvernement finalisera la rédaction d'un vade-mecum concernant l'application des clauses sociales dans les marchés publics bruxellois. Cet outil basera son travail sur les recommandations en provenance des secteurs d'activités".

Après une année de législature, la rédaction du vade-mecum sur l'application des clauses sociales dans les marchés publics bruxellois a-t-elle déjà commencé ? Le secteur associatif est-il associé à sa rédaction ? Quand pouvons-nous espérer disposer de cet outil ? Comment envisagez-vous son usage concret ?

Pour chacun des organismes sur lesquels vous exercez la tutelle, des clauses sociales et lesquelles ont-elles bien été intégrées dans les marchés publics de travaux et de services qui ont été passés en 2019 et durant les six premiers mois de l'année 2020 ? Si ce n'est pas le cas, quelles en sont les motivations ?

Quelle a été la masse de formation ou d'emploi produite par l'éventuelle insertion de ces clauses sociales ?

Dans l'attente de la finalisation du vade-mecum, quelles critiques formulez-vous à l'égard de l'insertion des clauses sociales dans vos marchés publics en ce qui concerne l'impact, la plus-value, les freins ou la pertinence des résultats ? Quelles sont vos éventuelles propositions d'amélioration du dispositif ?

Quel contrôle exercez-vous pour assurer le respect de la mise en œuvre des clauses sociales ?

Enfin, quel est votre regard sur la clause sociale qui permet de réserver un marché de lots à une entreprise d'économie sociale, favorisant les travailleurs porteurs d'un handicap ou défavorisés ?

[387]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La rédaction du vade-mecum sur les clauses sociales est en voie d'achèvement. J'espère pouvoir le transmettre avant les vacances parlementaires au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) pour validation afin qu'il puisse être finalisé en septembre 2020 et publié dans le courant du mois d'octobre. J'espère que nous pourrions tenir ces délais.

Cet outil a été rédigé dans le cadre d'un groupe de travail du CESRBC, composé notamment d'Actiris, de Bruxelles Formation, de Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) ainsi que de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics et des interlocuteurs sociaux. Pour la représentation des interlocuteurs sociaux, une approche sectorielle a été réalisée afin de pouvoir proposer, en plus des clauses-types générales, des clauses-types par secteur, notamment pour la construction, qui représente 90 % des marchés avec clauses sociales, le nettoyage ou encore les technologies de l'information et de la communication.

Afin de faciliter l'utilisation des clauses sociales, Actiris continuera à jouer un rôle central dans leur suivi, ainsi que dans l'accompagnement des entreprises et des pouvoirs adjudicateurs pour l'exécution de ces clauses, dans la mesure où elles concernent principalement la prise en stage des jeunes.

Par ailleurs, depuis le mois de juin, un réseau de facilitateurs a été mis en place pour assurer un lien encore plus étroit entre Actiris, pouvoirs adjudicateurs et entreprises dans le suivi de l'exécution des clauses sociales. Celui-ci est composé d'Actiris, d'un représentant du Centre de référence professionnelle de la construction (CDR construction) - le futur pôle formation-emploi de ce secteur -, et d'un représentant de l'association Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (SAW-B) pour ce qui concerne l'économie sociale.

En ce qui concerne tous les marchés passés par les administrations dont j'ai la tutelle, je me propose de vous remettre la liste par écrit car elle est relativement longue.

Je peux par ailleurs vous assurer que chaque marché soumis à mon approbation ou à celle du gouvernement contiendra des clauses sociales chaque fois que ce sera possible. En tant que ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, je suis un grand partisan des clauses sociales car elles offrent aux jeunes des opportunités de formations et de stages, et permettent également de recourir à l'économie sociale. Les pouvoirs publics se doivent d'être exemplaires dans ce domaine si l'on veut promouvoir le mécanisme, y compris dans d'autres secteurs.

[389]

Le vade-mecum permettra, je l'espère, d'apporter des réponses pratiques à certaines problématiques rencontrées par les pouvoirs adjudicateurs et les adjudicataires en vue de les rendre encore plus efficaces.

La réservation de marchés, de lots de marchés ou la sous-traitance à l'économie sociale sont des clauses possibles qui seront, bien évidemment, reprises dans le vade-mecum sur les clauses sociales. Elles permettent aux pouvoirs publics de mettre à l'emploi un public très éloigné du marché de l'emploi.

Toutefois, elles ne peuvent pas être utilisées dans tous les marchés, le secteur de l'économie sociale ne pouvant répondre à tous les pans de l'économie. Une attention particulière à ce type de clauses sera maintenue par le biais du facilitateur sectoriel représentant l'économie sociale.

[391]

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Je ne vous ai pas entendu sur les travailleurs handicapés ou défavorisés. Seront-ils favorisés à travers les clauses sociales ?

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je n'ai pas encore vu le vade-mecum, mais je suppose que cette possibilité y sera bien reprise car elle correspond tout à fait à l'esprit des clauses sociales.

- *L'incident est clos.*

[397]

QUESTION ORALE DE M. JAMAL IKAZBAN

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la faillite de Swissport".

[399]

M. Jamal Ikazban (PS).- La crise a fortement touché le monde économique, notamment les entreprises de transport aérien - dont Brussels Airlines à propos de laquelle je vous interpellais il y a peu - ainsi que les nombreux emplois connexes.

Déjà en grande difficulté économique avant la crise, Swissport Belgique, société de manutention aéroportuaire et filiale belge de Swissport International AG dépose aujourd'hui le bilan à la suite de la pandémie liée au Covid-19. Ce dépôt de bilan menace 1.500 emplois. Sont concernés ses 1.309 travailleurs actifs à l'aéroport de Bruxelles-National et les 160 employés de Swissport Belgium Cleaning SA, actifs à Zaventem.

La pandémie a contraint la maison mère suisse, Swissport International AG, d'adopter "des conditions plus strictes concernant le financement de ses filiales", afin de préserver la viabilité financière globale du groupe.

Fort heureusement, les activités de fret menées par Swissport Cargo Services Belgium SA, une entité juridique distincte qui occupe 467 personnes, ne sont pas concernées et continueront de servir les clients des aéroports de Bruxelles et de Liège.

Pour la société de manutention en faillite, un plan de relance avait été engagé avant le confinement mondial afin de répondre aux pertes engrangées durant ces dernières années et qui menaçaient déjà l'existence de l'entreprise.

Nous savons que les conséquences de cette crise inédite sont sans appel pour certaines firmes et que la situation ne s'améliorera pas et restera même intenable jusqu'à la fin de 2022.

Avant d'en venir à mes questions, je voudrais citer un article publié après le dépôt de ma question orale. Il évoque notamment la possibilité d'un accord avec Aviapartner, en vue d'assurer la manutention pour un grand nombre de vols de Brussels Airlines. Confirmez-vous cette information ?

Avez-vous été approché par les syndicats dans le cadre de cette faillite ? Si oui, qu'est-il ressorti de cette rencontre ?

Un plan de redéploiement avait été engagé avant la crise par l'entreprise. La Région a-t-elle pris part, d'une manière ou d'une autre, à ce plan de relance ? Si oui, de quels leviers d'aide dispose-t-elle pour venir en aide à Swissport Belgique et à ses travailleurs ?

Même si la maison mère est contrainte de réduire considérablement le financement de ses nombreuses filiales, ne pourrait-elle pas intervenir dans une aide commune avec le gouvernement fédéral et la Région ?

[401]

M. Bernard Clerfayt, ministre. - Comme vous, je partage le souci d'aider les travailleurs des entreprises en difficulté. Toutefois, je ne suis pas le ministre des entreprises en difficulté, et encore moins si l'entreprise se situe en Flandre. Telles sont mes deux limites aux réponses que je peux vous fournir.

Je n'ai pas été approché par les syndicats au sujet de la faillite de Swissport. Je vous rappelle que dans le cadre des dossiers de licenciement collectif ou de faillite, les autorités publiques se doivent de respecter les procédures en vigueur et n'interviennent que lorsque les négociations entre l'employeur ou le curateur et les syndicats sont terminées.

La Région de Bruxelles-Capitale n'a pas pris part d'une manière ou d'une autre au plan de relance de Swissport et nous n'avons pas non plus été contactés pour une intervention quelconque et commune avec le gouvernement fédéral.

Je ne pense pas que la Région de Bruxelles-Capitale doive intervenir de manière spécifique au niveau d'une entreprise en difficulté. En effet, pourquoi intervenir pour Swissport et pas pour une autre entreprise du secteur aéronautique ou d'un tout autre secteur ? Pendant cette crise, le gouvernement bruxellois a pris une série de mesures pour venir en aide aux entreprises, et plus particulièrement aux très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME), qui sont le cœur de notre économie bruxelloise, afin de les aider à surmonter la crise autant que faire se peut, assorties de mesures de soutien pour les travailleurs.

Notre rôle maintenant est de mettre en place un plan de relance et de redéploiement pour aider les entreprises à aller de l'avant, et soutenir et accompagner les chercheurs d'emploi.

[403]

En revanche, le cas de Swissport relève de la compétence territoriale de la Flandre et la ministre flamande de l'emploi, Mme Crevits, a déjà répondu au Parlement flamand à des questions similaires.

Dans le cadre d'une faillite, des mécanismes sont mis en place. En raison de l'accord de coopération que nous avons avec la Flandre, à l'issue des procédures de faillite en cours, nous serons associés et travaillerons de commun accord sur les mécanismes de prise en charge et d'accompagnement des personnes qui se retrouveraient au chômage au terme de la gestion de la faillite. Selon la ministre flamande, la coopération entre nos deux cabinets est excellente.

[405]

M. Jamal Ikazban (PS).- Je ne comprends qu'en partie votre réponse car je ne partage pas totalement votre point de vue.

Quand une société qui gravite autour de l'aéroport national fait faillite, des emplois directs et indirects sont menacés, y compris beaucoup d'emplois bruxellois.

La faillite de Swissport va avoir des répercussions importantes sur d'autres entreprises et, notamment, sur les compagnies de taxis bruxellois. Il faudra avoir une vigilance particulière parce que beaucoup d'emplois peu qualifiés sont menacés.

Je soutiens pleinement votre proposition de créer un fonds de soutien aux travailleurs victimes d'une faillite et je vous encourage à faire le maximum pour accompagner les personnes qui perdent leur emploi afin qu'elles retrouvent une activité professionnelle.

- *L'incident est clos.*

[409]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW KHADIJA ZAMOURI

**AAN DE HEER BERNARD CLERFAYT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE
HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET WERK EN BEROEPSOPLEIDING,
DIGITALISERING, PLAATSELIJKE BESTUREN EN DIERENWELZIJN,**

betreffende "het duaal leren".

[411]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- 2020 zou het jaar van het alternerend leren worden, of dat zei u toch als antwoord op een vraag van collega Lefrancq in november 2019. U kondigde eveneens aan dat er dit jaar een reeks activiteiten op stapel stond, door en in samenspraak met de betrokken actoren, om drempels die de volledige ontwikkeling van alternerend leren in de weg staan, weg te werken.

Ook aan Nederlandstalige kant beweegt er heel wat. De Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) ondersteunt al meerdere jaren organisaties die werkervaringstrajecten uitstippelen. Zo werden onder de Stedenfondsovereenkomst middelen opzijgezet om onderwijs en beroepsopleiding beter op elkaar af te stemmen met het oog op een betere doorstroming naar werk in het algemeen en knelpuntberoepen in het bijzonder.

Het Nederlandstalige aanbod maakt echter een onderscheid tussen duaal leren enerzijds en leren en werken anderzijds. Het eerste leidt tot een erkend diploma van het middelbaar onderwijs, het tweede tot een erkend getuigschrift.

Naar aanleiding van het Waalse regeerakkoord, waarin wordt aangestuurd op een staten-generaal over alternerend leren, kondigde u in november contacten met uw Waalse collega's aan om het Brussels Gewest en de Franse Gemeenschapscommissie (Cocof) daarbij te betrekken. We zijn ondertussen een aantal (corona)maanden verder. Welke afspraken en conclusies hebben die contacten opgeleverd?

Welke activiteiten zijn er al geweest ter bevordering van het alternerend leren? Welke activiteiten zitten nog in de pijplijn? De Vlaamse minister van onderwijs gaf recent te kennen dat hij duaal leren als een prioriteit ziet. Het plan is zelfs om het door te trekken in het hoger onderwijs. Hoe betreft u de Vlaamse en Nederlandstalige Brusselse organisaties in dit verhaal?

De Brusselse regering gaf in het regeerakkoord te kennen werk te willen maken van een gekruist beleid inzake werkgelegenheid en beroepsopleiding voor het vraagstuk van de kwalificaties. Hiertoe zouden sterke samenwerkingsverbanden tussen de Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) Brussel en Actiris tot stand worden gebracht. Het zou in feite gaan om de herziening van bestaande akkoorden. Wat is de stand van zaken van die samenwerking?

[413]

De heer Bernard Clerfayt, minister.- Aan Franstalige zijde is duaal leren zowel mogelijk in het onderwijs via de centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) – een gemeenschapsbevoegdheid – als via een beroepsopleiding – een gewestelijke bevoegdheid – waarvan de opdracht werd toevertrouwd aan de service formation PME (SFPME), de kmo-opleidingsdienst die afhangt van de Franse Gemeenschapscommissie (Cocof).

Via een beroepsopleiding zijn twee soorten opleidingen mogelijk. De eerste is een leercontract voor jongeren tussen 15 en 23 jaar. Dat is een contract voor duaal leren dat gedeeld wordt of gemeenschappelijk is met wat het alternerend onderwijs organiseert. Het leercontract loopt drie jaar en leidt tot een getuigschrift.

De tweede opleiding is die tot bedrijfsleider en is toegankelijk vanaf 18 jaar. Ze omvat een stageovereenkomst, duurt twee jaar en leidt tot een diploma bedrijfsleider en een getuigschrift bedrijfsbeheer. De Federatie Wallonië-Brussel erkent de certificaten van beide opleidingen, maar het zijn geen onderwijscertificaten.

In totaal bestaat het opleidingsaanbod van Espace formation PME (EFP), het centrum voor duaal leren voor kmo's, uit 84 beroepen, opgedeeld in 10 beroepsgroepen. In 2018 waren er bijvoorbeeld 30 opleidingen voor knelpuntberoepen, waarvan 14 via leercontract en 16 via de opleiding tot bedrijfsleider.

Goed dat u mij eraan herinnert dat ik van 2020 het jaar van het duaal leren wilde maken. Jammer genoeg hebben twee gebeurtenissen voor vertraging gezorgd. Ten eerste zijn het Brussels Gewest en de Franse Gemeenschapscommissie, ondanks de contacten met het Waals Gewest, tot nu toe niet betrokken bij het denkwerk over de hervorming van het duaal leren, waarmee de twee andere Franstalige instellingen zijn gestart.

De Franse Gemeenschapscommissie is echter medeondertekenaar van het kaderakkoord tot samenwerking betreffende de alternerende opleiding van 24 oktober 2008 en tot oprichting van het Office francophone de la formation en alternance (OFFA), het orgaan dat de hervorming aanstuurt. Als stakeholder van de OFFA lijkt het ons duidelijk dat alle ondertekenende regeringen aan de hervorming moeten meewerken.

[415]

Ten tweede werd na een brief aan minister-president Jeholet van de regering van de Federatie Wallonië-Brussel een ministeriële vergadering georganiseerd met de Federatie Wallonië-Brussel, het Brussels Gewest en de Franse Gemeenschapscommissie om van gedachten te wisselen en de gewenste lijnen met betrekking tot ons hervormingsproject te vergelijken. Aangezien de coronacrisis de agenda's overhoop heeft gehaald, vond de bijeenkomst pas eind juni plaats.

De vergadering was constructief. We zijn unaniem overeengekomen dat het van fundamenteel belang is om samen te werken met het Waals Gewest. In de loop van de zomer komen er nieuwe contacten in die zin. We willen een hervorming doorvoeren die duaal leren vereenvoudigt en waarbij er gestreefd wordt naar excellentie. De volgende vergadering staat gepland voor september 2020.

Op 9 juli 2020 keurt de Brusselse regering de herziening van het samenwerkingsakkoord tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, het Vlaams Gewest en de Vlaamse Gemeenschap om het arbeidsmarktbeleid, de opleiding en de bevordering van de mobiliteit van werkzoekenden op elkaar af te stemmen, in eerste lezing goed.

Het ontwerpakkoord beoogt hoofdzakelijk een grotere mobiliteit voor Brusselse werkzoekenden. Daarvoor is een betere samenwerking tussen Actiris en de VDAB onontbeerlijk om de noden van beide arbeidsmarkten en hun ontwikkelingen te analyseren.

De samenwerking is eveneens noodzakelijk om tegemoet te komen aan de problematiek van de knelpuntberoepen in beide gewesten en om de vaardigheden van de werkzoekenden te analyseren. Bovendien wordt in dit ontwerp van samenwerkingsakkoord eveneens aandacht geschonken aan de erkenning van vaardigheden, de samenwerking in het kader van het Europees Sociaal Fonds (ESF) en het duaal leren.

We willen samenwerken om het systeem van het duaal leren te versterken. Het Vlaams Gewest doet dat via het decreet duaal leren en het Brussels Gewest via beleidswerf 2.3.3 van de Strategie 2030.

- *Het incident is gesloten.*